

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 48^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 4 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — V^e Plan. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 4429).
Discussion générale (suite) : MM. Rivain, Weber, Buot, André Halbout, Vivien, Vial-Massat, Emile-Pierre Halbout, d'Aillières, Longueue, Flornoy, Pleven, Duhamel, Rieubon.
Renvoi de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 4444).

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

V^e PLAN

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social (n° 1617, 1638, 1637, 1644).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :
Gouvernement, 1 heure 30 minutes ;
Commissions, 1 heure 30 minutes ;
Groupe de l'U. N. R. - U. D. T., 7 heures 50 minutes ;
Groupe socialiste, 2 heures 30 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 1 heure 40 minutes ;
Groupe communiste, 1 heure 30 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 1 heure 30 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 1 heure 25 minutes ;
Isolés, 25 minutes.
Hier soir, l'Assemblée a continué la discussion générale.
Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Rivain.
(Applaudissements.)

M. Philippe Rivain. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours du débat de novembre 1964 sur les options du V^e Plan, M. Michel Debré avait fort justement déclaré que le développement de l'Ouest de la France devait constituer une des priorités essentielles.

J'avais moi-même insisté sur le risque auquel cet ensemble géographique, qui comprend 37 p. 100 de la population française, 56 p. 100 de notre territoire et 24 p. 100 seulement des emplois industriels, allait se trouver exposé lorsque les États de la Communauté européenne ne formeraient qu'un seul marché. Sa position excentrique amplifierait encore à son détriment le retard pris sur d'autres régions de France.

Le Premier ministre avait, de son côté, indiqué que les « commissions de développement économique régional s'efforceraient de préciser les activités concrètes à entreprendre dans le souci d'entraîner les régions du Centre-Ouest, de l'Ouest et, particulièrement, de l'extrême-Ouest dans la voie d'un développement progressif autonome ».

Je constate volontiers aujourd'hui que, dans sa rédaction définitive, le Plan s'étend assez longuement sur l'Ouest.

Le projet de loi y retient l'industrialisation comme un objectif prioritaire pour l'action gouvernementale. Il ne s'agit plus d'une simple prévision, mais d'un engagement ferme dont il est juste de prendre acte.

Le projet affirme également l'intention d'améliorer les structures agricoles et il est vrai que, cette année, un premier effort particulier a été entrepris pour l'Ouest dans certains chapitres du budget de l'agriculture.

Enfin, l'importance du problème de l'eau et des réseaux de communication s'y trouve heureusement soulignée et je sais personnellement gré au commissaire général d'avoir fait mention de la Loire, dont l'aménagement est sans aucun doute une de nos chances d'avenir, qu'il faut se hâter d'exploiter.

Et, cependant, les commissions de développement régional traduisent dans leurs rapports, et au-delà de telle ou telle revendication particulière, certaines inquiétudes que je voudrais m'efforcer d'analyser.

Leur premier souci porte sur les développements consacrés dans le Plan, plus précisément à la page 141 du projet, au problème de la mobilité de la main-d'œuvre.

C'est peut-être ici qu'apparaît avec le plus d'évidence l'inconvénient des conceptions globales lorsqu'elles s'appliquent à un pays aussi diversifié que le nôtre.

Les auteurs du Plan sont impressionnés par l'avantage que la mobilité de la main-d'œuvre procure à l'expansion américaine. Ils en ont tiré la conclusion qu'elle devait constituer un des objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale.

Ils ont noté que, dans les cinq années à venir, la population active rajeunira beaucoup en France, qu'en 1970 le nombre des jeunes sera supérieur de 20 p. 100 à celui de 1965, que les jeunes se déplacent volontiers, qu'ils souhaiteront plus qu'ils ne subiront cette mobilité et qu'en fin de compte tous les travailleurs hautement qualifiés du secteur tertiaire à la recherche d'une promotion sociale s'y prêteront sans difficulté.

Pour compléter leur vue globale des choses, les auteurs du Plan rappellent que, depuis dix ans, la croissance économique s'est effectuée en utilisant une infrastructure déjà en place, largement amortie et souvent proche désormais de la saturation. Ils prévoient donc de réaliser des structures urbaines et des équipements entièrement nouveaux.

Je ne dis pas du tout que l'idée soit mauvaise; mais je crains qu'elle ne puisse s'appliquer pour l'instant à l'Ouest de la France. Nous y sommes, en effet, fort loin du point de saturation de l'infrastructure. Beaucoup de nos cités moyennes ou grandes peuvent encore retenir un nombre considérable de jeunes travailleurs à condition de les loger et de les former. La dépense serait moindre, j'en suis certain, que celle d'une migration dans des villes nouvelles à créer.

Nous sommes loin aussi d'un niveau de préparation technique des jeunes qui leur permette d'espérer, par voie de migration, une véritable promotion sociale. C'est tout le contraire qui risque de se produire et l'on comprend la crainte que nous pouvons éprouver de voir que l'ensemble des régions de l'Ouest ne soit considéré comme un simple réservoir de main-d'œuvre non qualifiée au profit des secteurs du pays en pleine activité.

Les auteurs du Plan ont bien deviné qu'ils allaient se heurter à un obstacle psychologique, et nous ne pensons pas, pour notre part, qu'il faille se contenter de venir à bout, par l'usure, d'une telle résistance humaine. Nous pensons qu'il est de notre devoir de créer des conditions telles que les habitants de nos régions soient soustraits à la sujétion de l'exode, ce qui ne signifie pas, bien entendu, qu'il faille freiner les migrations spontanées, notamment celles qui permettent vraiment une promotion sociale.

Dans les villes anciennes de l'Ouest, qui sont souvent, pour leur entourage rural, des marchés de consommation insuffisants, l'expansion est encore possible, à condition de la vouloir et de ne pas la décourager.

Le V^e Plan y a pensé, bien sûr, puisqu'il a, comme nous l'avons vu, retenu l'industrialisation de l'Ouest comme objectif prioritaire. Il précise même qu'on devra réserver à l'Ouest de 35 à 40 p. 100 des emplois industriels nouveaux qui seront créés au cours des cinq années à venir. Ce pourcentage correspondrait à une réduction de l'émigration aux deux tiers du rythme actuel; mais, pour l'atteindre, il faudrait que, de leur côté,

la région parisienne, le Nord, l'Est et le Sud-Est connaissent un développement moins important.

La commission nationale d'aménagement du territoire entend, il est vrai, limiter l'essor démographique de la région parisienne à 11.600.000 habitants au lieu de 12.900.000, chiffre qu'on atteindrait en ne freinant pas les tendances naturelles. Cette hypothèse à long terme est compatible avec l'objectif retenu pour l'Ouest, mais nulle part ne figure l'intention de limiter la croissance de l'emploi dans les autres régions.

On peut, certes, le comprendre. Mais il faut alors reconnaître que les intentions déclarées pour l'Ouest ont peu de chances de se réaliser. N'est-ce pas, pour M. le commissaire général du Plan, l'occasion de mettre en batterie un de ces indicateurs d'alerte dont il a le secret et qui devrait entraîner automatiquement l'action des pouvoirs publics?

Sur ce même thème de l'industrialisation, d'autres formulations nous inquiètent quelque peu. Elles incitent à se demander si, après l'affirmation d'un programme optimiste, on n'hésite pas sur les moyens propres à le réaliser.

A la page 149 du projet de loi, on lit en effet :

« En dehors même de l'importance du volume de l'emploi industriel, la croissance des investissements est conditionnée par l'existence de branches en expansion fortement implantées ».

Puisqu'il n'y a actuellement dans l'Ouest que peu de branches en expansion, puisque les opérations de décentralisation marquent depuis deux ans une pause préoccupante; estime-t-on *a fortiori* que nos régions sont vraiment trop peuplées?

Elles le sont peut-être si l'on tient compte des seules activités agricoles; mais, si l'on compare nos 85 habitants au kilomètre carré aux 300 du Benelux et aux 170 d'Italie, on a le droit d'avoir une opinion contraire.

L'inquiétude se confirme lorsqu'à la page 390 de l'annexe, on peut lire :

« Dans les régions de l'Ouest, le choix des orientations industrielles à long terme est plus difficile à cause du faible niveau d'industrialisation atteint par ces régions. »

On s'efforcera donc simplement de stimuler les activités existantes, on confirme la vocation aéro-spaciale reconnue à Toulouse, et à Bordeaux, ainsi que la vocation électronique de la Bretagne et l'on entend développer des industries alimentaires déjà existantes dans la région de Nantes-Saint-Nazaire.

Mais c'est en vain que l'on cherche l'inscription de grands investissements industriels propres à transformer vraiment la vie économique.

L'avenir de l'Ouest dépend aussi de l'aménagement des voies côtières avec le cabotage et des voies transversales, car l'isolement par rapport aux circuits économiques du moment constitue un handicap terrible.

Jusqu'à l'immédiat avant-guerre, on distinguait en France deux grandes régions : celle du Nord largement développée grâce à la houille et au minerai, celle du Sud moins développée en raison de son manque de matières premières.

Depuis cette époque, le Sud-Est s'est remarquablement développé grâce à l'équipement de la vallée du Rhône, à l'essor des relations avec le monde méditerranéen, au tourisme et aux grands aménagements agricoles. C'est désormais la France de l'Ouest, depuis l'estuaire de la Seine jusqu'aux Pyrénées, qui constitue le point faible de l'économie française.

Un grand nombre de mes collègues, appartenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition, partagent les préoccupations que je viens d'exprimer et qui ont un caractère humain et social dont je vous demande de tenir compte.

J'ai déjà invité M. le commissaire général du Plan à prévoir un clignotant pour donner l'alarme au cas où le pourcentage des emplois industriels réservés à l'Ouest ne serait pas atteint.

Dois-je au nom de tous, soumettre au vote de l'Assemblée un projet d'amendement? Comme lors du débat sur le IV^e plan, je préfère demander à M. le Premier ministre de nous donner lui-même des apaisements. Nous apprécierions vivement l'introduction, dans le texte du Plan, d'une déclaration d'intention portant sur les corrections du déséquilibre économique des régions. Il s'agit, en effet, d'une préoccupation qui devra être fondamentale pour le Gouvernement pendant les années à venir. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Weber.

M. Pierre Weber. Mesdames, messieurs, le nombre des orateurs inscrits dans le débat prouve l'intérêt que l'Assemblée porte à l'examen de ce V^e Plan. J'estime, quant à moi, opportun de dire à tous ceux qui ont eu la responsabilité de cette tâche combien nous leur sommes reconnaissants.

Nous avons été séduits par la méthode utilisée par les promoteurs de ce projet, puisque, aussi bien, sur le plan de nos diverses régions, toutes les activités professionnelles ont été en mesure d'exprimer leurs contestations et leurs désirs. N'oublions pas cependant que des désirs ne sont jamais des réalités et que, dans ce combat perpétuel qu'est la vie, nous n'avons envisagé pour le moment que les objectifs que nous pourrions atteindre au cours des cinq années à venir.

Permettez-moi donc de plaider très rapidement devant vous le dossier bien connu de la région lorraine.

Je le ferai tant pour elle-même que pour la place que cette région tient dans notre pays.

Pour elle-même, d'abord.

Je rappelle les difficultés du moment issues de la récession et de la stabilisation dans les secteurs de base : houillères, mines de fer, textile, agriculture. A ce titre, la région de Lorraine mérite d'être considérée dorénavant comme une zone de reconversion. En outre, la poussée démographique, supérieure à la moyenne nationale, pose dès maintenant le problème de la création de 50.000 à 80.000 emplois nouveaux.

Or, ni les secteurs de base, ni les industries de transformation des métaux, ni les entreprises du bâtiment ne seront en mesure d'offrir de nombreux emplois. Il faut donc penser à la création de nouveaux types d'industries à haute qualification, ainsi qu'au développement de tous les services du secteur tertiaire.

Les besoins essentiels de la région lorraine en vue de permettre la réalisation du plein emploi sont constitués par les infrastructures urbaines, les voies de communication, les logements, la formation de personnels de haute qualification.

S'agissant de la place tenue par notre région dans le pays, je tiens à souligner l'intérêt que portent tous les parlementaires de Lorraine au problème des équipements d'infrastructure, aux routes, aux liaisons par canal.

N'oublions pas que la Lorraine et l'Alsace se trouvent à la charnière du Marché commun, que ces provinces sont les voies obligatoires de transit, de liaison, d'échanges de toute nature entre la France et ses voisins.

Or, nous remarquons combien, sur le plan des investissements productifs, nous avons du retard. Notre économie régionale, mais aussi toute l'économie nationale, devront profiter de la réalisation de la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée...

M. Jean Poudevigne. Très bien !

M. Pierre Weber. ... et c'est dans l'union la plus totale que les parlementaires d'Alsace et de Lorraine souhaitent que ces liaisons entre le bassin de la Moselle et du Rhin, d'une part, et le bassin du Rhône, d'autre part, se développent.

Je me suis à ce titre associé à l'action entreprise notamment par MM. Mondon, Pflimlin et Lemaire. Je souhaite que nos démarches soient prises en considération et que nos propositions de modification du projet de loi relatif au V^e Plan soient retenues.

Ce V^e Plan doit être celui de la déconcentration, de la décentralisation, de la recherche de l'équilibre entre la capitale anormalement développée et la province. Que cette décentralisation et cette déconcentration deviennent donc des réalités !

C'est pour moi l'occasion d'évoquer un problème un peu particulier, celui de l'école nationale des eaux et forêts dont la suppression vient d'être effectuée officiellement. Nancy a souffert moralement de cette décision. Elle désire demeurer le lieu de la formation des élites qui devront, à l'avenir, s'occuper des tâches forestières dans ce pays.

Nancy et la région lorraine ont profité de cette suppression pour proposer d'être choisies comme lieu d'implantation de la future école du génie rural.

Donner satisfaction à semblable proposition, ne serait-ce pas manifester nettement une volonté de décentralisation ?

Je formule l'espoir que ce V^e Plan devienne une réalité et j'exprime avec confiance ma conviction que la Lorraine redeviendra, si elle bénéficie de l'appui et de la compréhension du Gouvernement, et grâce à la bonne volonté et au courage de ses populations, une région prospère qui constituera de plus en plus le trait d'union entre la France et les pays du Marché commun. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Buot. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Henri Buot. Monsieur le ministre, monsieur le commissaire général du Plan, mes chers collègues, chacun est bien conscient que la création de richesses nationales est scialement nécessaire

pour l'élévation du niveau de vie des Français et économiquement impérative, face à la compétition européenne et mondiale.

A mes yeux, cela justifie pleinement l'effort prépondérant du Plan sur les investissements productifs.

En général, ce V^e Plan offre à la basse Normandie des possibilités d'expansion certaines, à la condition que les hypothèses prospectives sur lesquelles il s'appuie se vérifient et que les moyens d'action qu'il préconise soient appliqués.

En revanche, la politique d'aménagement du territoire semble considérer la basse Normandie, en dépit des atouts naturels qui répondent aux objectifs du Plan, comme une zone intermédiaire entre la basse Seine, qui bénéficie d'une vigoureuse politique d'accompagnement, et la Bretagne, qui relève déjà d'une politique d'entraînement spécifique.

La politique de développement régional pour le V^e Plan, qui nous semble la plus utile, à la fois pour notre région et pour la nation, serait celle d'un entraînement vigoureux durant cette période, à tout le moins pour les zones bocagères et minières, parce que c'est la région de l'Ouest la plus proche de Paris où se trouvent des excédents de main-d'œuvre active et où, après le tragique exode migratoire de 1954 à 1962, commencent à se manifester enfin les effets d'une expansion industrielle qui doit se poursuivre par la création de 32.500 emplois industriels, comme le préconise le rapport d'orientation générale.

Actuellement, dans cette région, il y a 31.500 emplois dans l'industrie des biens de consommation, contre 25.400 dans l'industrie des biens d'équipement.

Cette expansion ne se poursuivra donc que si l'industrie régionale, pour pallier le ralentissement prévu des productions de biens de consommation, dispose des moyens de promouvoir ses exportations : effort soutenu de prospection et d'implantation commerciale à l'étranger, aménagement de l'assurance-crédit, investissements publics sur les communications et télécommunications, aides financières indispensables qu'impliquent les exportations, accords commerciaux à long terme, spécialement pour nos produits agricoles.

A cet égard, la bonne loi oblige à reconnaître les difficultés que rencontre le Gouvernement et l'acharnement qu'il apporte à y trouver une solution à la fois conforme à l'intérêt du monde agricole et irréversible.

M. Terrenoira a déjà abordé le problème agricole et M. André Halbout l'évoquera tout à l'heure, ainsi que celui du logement, au sujet duquel, toutefois, nous avons obtenu les apaisements souhaités de la part de M. le ministre de la construction, à qui je tiens à rendre hommage publiquement pour la compréhension qu'il a montrée à l'égard de nos problèmes.

Nous souhaitons, en outre, le renforcement du potentiel industriel des villes principales de la région, la déconcentration d'une partie de la sous-traitance parisienne, notamment pour l'automobile ; l'exploitation des possibilités régionales en matière d'élevage et de production de lait pour l'exportation ; l'accélération de la construction de l'autoroute, par la réalisation d'un tronçon entre Rouen et Caen, à partir de cette dernière ville, au cours de l'exécution du V^e Plan ; enfin, un rôle accru de l'université bas-normande dans la recherche.

C'est ce dernier point que je veux surtout développer, car les options prises actuellement auront des conséquences profondes.

Quel sera, en fin de compte, le rôle des universités provinciales proches de Paris ?

Faut-il rappeler que l'université de la capitale bas-normande est, en France, l'un des premiers campus interdisciplinaires réunissant les facultés de droit, de lettres, de sciences, avec une vaste et abondante bibliothèque, sa cité universitaire, son restaurant et ses équipements sportifs ? Quels domaines de recherches lui sont réservés par le V^e Plan ?

D'ores et déjà, la direction des enseignements supérieurs aurait, si mon information est exacte, manifesté son accord pour y favoriser la recherche dans les domaines suivants : optique quantique, physique du solide, chimie organique des composés sulfurés, chimie des carbocycles, la physico-chimie des macromolécules étant réservée au Mans.

Mais il semble hautement souhaitable d'y développer également la recherche spécialisée en sciences naturelles et biologiques, la microbiologie et la chimie alimentaires, la biologie et la géologie marines de la Manche et des estuaires, enfin de créer un grand service de tests biologiques animaux et végétaux, en relation avec le laboratoire de chimie et dans le cadre du développement de la recherche.

Déjà, le laboratoire de physique entretient des relations suivies avec Saclay et avec le Centre européen de recherches nucléaires de Genève, et l'on peut envisager le développement de ses relations avec le centre atomique de La Hague.

Certes, les investissements de l'enseignement supérieur et de la recherche posent de difficiles problèmes. La valeur des équipes parisiennes est, certes, hautement estimable et leurs tâches sont très lourdes.

Mais ne pense-t-on pas qu'une partie du surcroît des crédits accordés à l'université de Paris — on parle de 40 p. 100 des crédits nationaux pour 25 p. 100 du monde universitaire français — sera absorbée par un coût plus élevé des terrains et des constructions ?

Croit-on que l'agglomération parisienne, avec ses difficultés de transport, sa vie trépidante, offre des conditions tellement favorables à un travail intellectuel et scientifique de recherche ?

Il me semble donc indispensable de développer les centres qui structureront la future grande banlieue de Paris. La basse Normandie, à cet égard, est particulièrement vouée au desserrement de la capitale.

Certes, si la politique de déconcentration doit être large pour le deuxième cycle de l'enseignement supérieur, elle doit être prudente pour le troisième cycle. La cohérence des groupes étant absolument nécessaire, le transfert éventuel s'appliquerait à des groupes entiers, à supposer que les conditions d'accueil et de logement fussent préalablement résolues.

A propos de la création d'une station de recherches de microbiologie et de biochimie alimentaires, j'insisterai sur plusieurs notions essentielles.

D'abord, il est nécessaire d'assurer une continuité dans la politique de recherche appliquée.

Le IV^e Plan avait prévu — en deuxième urgence, il est vrai — la création d'une station de recherches de biologie alimentaire dans l'Ouest, par une collaboration entre la faculté des sciences de Rennes et celle de Caen. Si cette création se révélait utile dans le IV^e Plan mais n'a pu se réaliser pour diverses raisons, elle doit être reprise par le V^e Plan, car elle reste tout aussi utile au pays.

Ensuite, il n'est pas raisonnable de séparer la recherche en matière de lait et en matière de viandes, les mêmes animaux servant, dans de nombreux cas, aux deux industries. Un exemple frappant peut être pris dans l'existence d'un institut du lait et des viandes à Moscou.

Enfin, l'implantation en Normandie est plus logique que partout ailleurs, en raison de l'importance économique fondamentale de ses productions pour la région. Zone essentiellement agricole où la production laitière seule représente 40 p. 100 de son revenu brut rural, et même plus de 50 p. 100 pour la Manche, la Normandie participe plus qu'aucune autre région de France aux grandes activités des productions animales qui sont parmi les plus importantes pour notre pays : 12 milliards de francs pour les viandes, environ 8 milliards pour le lait et pour les produits laitiers.

L'extension à d'autres problèmes analogues y est facile : la proximité de la mer facilite, de façon remarquable, l'extension des recherches aux produits de la pêche, dont il faut prévoir un accroissement d'activité. Recouvrant 71 p. 100 de la surface du globe, les océans ne fournissent actuellement à l'homme sous forme de poisson, que 1 p. 100 environ de sa nourriture.

Il est essentiel de se préoccuper, à propos de telles industries, de leurs eaux résiduaires et de la pollution des milieux naturels : eaux douces, eaux littorales.

Comme le problème de l'utilisation de l'eau de mer aux fins de l'alimentation humaine ne peut plus être écarté dans une perspective future, il faudra aussi étudier la pollution, la microbiologie et l'épuration de cette eau.

En somme, placée au cœur de la basse Normandie, l'activité de la station de recherches ne restera pas limitée aux seules questions du lait et de la viande, mais pourra évoluer vers d'autres secteurs alimentaires et nutritionnels.

La faculté de Caen est spécialement préparée à servir de support à une telle création, d'une part, par ses enseignements actuels et en raison de l'existence de certificats de deuxième cycle pour le lait et de troisième cycle pour la nutrition, de l'existence parallèle d'un troisième cycle d'océanographie et d'un centre du lait et des viandes préparant des cadres supérieurs, non seulement pour les industries du lait mais aussi pour celles des viandes, ce qui constitue un cas unique en France ; d'autre part, par ses recherches spécialisées, puisqu'elle est d'ores et déjà un centre actif de recherches, ayant publié plus de deux cents notes et mémoires sur les sujets traitant du lait et des viandes.

La situation de Caen correspond mieux que celle de toute autre ville de faculté à l'économie des produits envisagés. Il suffit de regarder la carte pour voir que l'Est est pléthorique en centres d'enseignement et de recherches laitières, puisqu'il possède quatre centres sur six : Nancy, Mamiroles, La Rochesur-Foron, Poligny.

Or les zones de production de lait et de viande correspondent mieux à la basse Normandie. Une ligne divise la France en deux : la zone très industrialisée, à l'Est, qui doit se développer au maximum, grâce au Marché commun et à la voie l'eau Rhône-Rhin ; la zone Ouest, surtout agricole.

Planter de nouveaux centres d'industries alimentaires utilisant des productions agricoles ou favoriser ceux qui sont situés dans la zone Est, c'est encore aggraver la disparité de revenus au détriment de la région Ouest. C'est donc un problème d'aménagement du territoire et de plan d'ensemble qui se pose.

Par ailleurs, du point de vue de la laiterie, il convient de souligner que 50 p. 100 du lait et 80 p. 100 du beurre sont produits par les trente départements situés au Nord et à l'Ouest de la ligne Bordeaux-Mézières, le record de la production globale de lait étant détenu, comme je l'ai déjà dit, par le département de la Manche où la production de lait représente plus de 50 p. 100 du revenu agricole.

Bien mieux, dans toute cette zone, un seul département, le Calvados, est très gros producteur de beurre et de fromage. On trouve actuellement, en basse Normandie, toutes les formes de l'industrie laitière, notamment le lait de conservation, le beurre, le fromage, les crèmes glacées, les aliments d'allaitement pour veaux.

C'est pourquoi la logique, la cohérence et l'intérêt national commandent la création de la station de recherches, de microbiologie et de biologie animales en basse Normandie.

Enfin, dernier sujet de mon propos : les télécommunications.

J'ai déjà, le 12 octobre dernier, lancé un cri d'alarme à M. le ministre des P. T. T. C'est aujourd'hui, me semble-t-il, l'occasion pour moi de l'aider, en provoquant une nouvelle prise de conscience de ce grave problème des services de télécommunications, qui conditionnent l'essor et la réussite de toute expansion économique.

La basse Normandie compte 41 abonnés pour 1.000 habitants, ce qui place cette région au vingt-et-unième rang des vingt-et-une régions de programme. Le taux d'automatisation est de 23 p. 100, contre 56 p. 100 pour l'ensemble du territoire. Aucune agglomération de l'Orne ou de la Manche ne dispose d'installations automatiques. Les câbles du réseau interurbain et les commutateurs sont saturés.

Hélas ! depuis plusieurs années, les taux d'expansion du trafic dépassent de loin celui des investissements. En 1963, pour 2,6 p. 100 de la population nationale, nous avons bénéficié de 1,5 p. 100 des crédits nationaux ; en 1964, de 0,8 p. 100 ; en 1965, de 2 p. 100 ; en 1966 nous n'obtiendrons pratiquement rien.

Un exemple : dans la seule capitale bas-normande, les demandes d'installation non satisfaites sont passées de 600 en janvier 1965 à 1.000 en octobre. Certes, un nouveau central téléphonique a été programmé à la fin de 1964. A la fin de 1965, les marchés sont enfin signés, mais il faudra environ deux ans de délais de construction et d'installation. A ce moment — dans le courant de 1967, pour le mieux — ce central pourra absorber 3.000 lignes. Mais que seront devenus les besoins qui, eux, sont intimement liés à l'expansion de l'économie et à celle des services ?

Tout se passe comme si la répartition des crédits ne tenait pas compte de l'évolution récente de cette région et s'opérait à partir de critères statiques correspondant à la période de 1954 à 1962.

C'est pourquoi nous réclamons depuis plusieurs années une direction régionale des P. T. T. pour la basse Normandie, ce qui semble conforme à la fois à notre intérêt et au bon sens, et une politique de télécommunications en harmonie avec l'expansion économique et industrielle telle qu'elle a été décidée et entreprise.

Tels sont, monsieur le ministre, limités à l'essentiel, les points auxquels je vous supplie de prêter attention.

Le Plan, a affirmé M. le Premier ministre hier après-midi, est l'image de la France de demain, et sa réalisation exigera l'effort de tous. Le Gouvernement, a-t-il précisé, assumera ses responsabilités. Du moins pourra-t-il le faire en connaissance de cause. Le chef de l'Etat, de son côté, a défini le Plan comme une « ardente obligation ».

Quant à moi, au nom de tous les responsables qui ont mis leur dévouement et toute leur foi au service du développement de ce coin de France, j'avais l'obligation, non moins ardente, de traduire leurs justes observations.

J'ai confiance qu'au pays de Descartes, le bon sens et la bonne foi finiront par triompher. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. André Halbout. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. André Halbout. Messieurs les ministres, monsieur le commissaire général du Plan, mes chers collègues, chaque député aurait son mot à dire sur le V^e Plan, qui intéresse toute la nation. C'est ce qui explique la longueur de la liste des intervenants. Mais je limiterai mon propos au strict minimum.

Les grandes options du V^e Plan ont fait l'objet d'un débat parlementaire; compte tenu des explications de M. le Premier ministre et de M. le commissaire général du Plan, la majorité les a faites siennes.

Aussi s'agit-il maintenant d'en dégager les incidences au niveau des régions, en s'efforçant de déterminer leurs caractéristiques — je parlerai, bien entendu, de la basse Normandie — et leurs besoins, dans le contexte des options fondamentales que j'évoquais il y a un instant.

La basse Normandie, a-t-on dit, constitue une région de transition entre la région parisienne et l'Ouest proprement dit. Sans nier le bien-fondé de ce point de vue, quant à la géographie, il me semble essentiel, avant toute autre considération, de prendre position sur le point de savoir si, dans la pratique, cette constatation ne comporte pas, *ipso facto*, un choix inévitable.

La basse Normandie doit-elle se considérer comme uniquement solidaire de l'Ouest, ou n'est-elle pas, qu'elle le veuille ou non, dans l'orbite d'attraction de la région parisienne ?

La réponse à cette question conditionne, à mon sens, le sort même que le V^e Plan et le suivant réserveront à la basse Normandie.

En réalité, le choix a déjà été fait. Qu'il s'agisse de la production agricole — lait et viande — ou des industries déjà implantées, tout montre que la basse Normandie est dans la zone d'attraction de la région parisienne, qu'elle ravitaillera déjà et ravitaillera sans cesse davantage, et pour laquelle, d'autre part, elle constitue déjà une zone de décentralisation intellectuelle et industrielle.

Ce mouvement amorcé ne peut pas ne pas se poursuivre. Je voudrais démontrer qu'il doit s'accélérer et dire comment il peut et doit le faire.

La proximité de la région parisienne est le motif le plus évident pour lequel la décentralisation industrielle doit s'opérer par priorité vers la basse Normandie.

Mais les disponibilités démographiques jouent, à cet égard, un rôle non moins important, du fait de la présence d'une population jeune qui a moins tendance que celle d'autres régions à se déplacer vers Paris et qui est facilement adaptable aux industries de transformation.

Pour ces deux raisons conjointes et complémentaires, la basse Normandie est évidemment tournée vers la région parisienne, qui trouve chez nous son élargissement normal. Encore faut-il, à l'évidence, ne pas contrarier cette vocation naturelle, c'est-à-dire moderniser ou créer en priorité les moyens de communication et d'habitation.

En ce qui concerne les communications, la circonscription que je représente ne fait, bien entendu, aucune objection, au contraire, à la continuation de l'autoroute Paris—Caen, bien qu'elle n'en soit pas la bénéficiaire immédiate. Elle sait aussi qu'il n'est pas possible, au cours de l'exécution du V^e Plan, d'entreprendre une autoroute Paris—Granville. Elle souhaite seulement la modernisation de la route nationale actuelle et, cela, par la mise à trois voies d'une partie de cette route, solution moins séduisante, bien sûr, que le passage immédiat à quatre voies, mais moins onéreuse, donc mieux adaptée aux possibilités actuelles.

Quant à la route Caen—Rennes, elle doit devenir l'axe d'équilibre de la région. L'itinéraire passant par Avranches devrait être réservé surtout au tourisme et aménagé en conséquence. Mais un effort très important devrait être fait sur l'axe dès à présent plus urbanisé Caen—Vire, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Fougères.

Cette route Caen—Rennes doit être portée d'urgence à trois voies. Elle devrait être traitée comme un tronçon d'un grand axe Rouen—Bordeaux qui devrait permettre l'expansion de l'Ouest.

Pour le chemin de fer, la diésélisation progressive devrait être entreprise dans de bonnes conditions de rentabilité. L'actuel essai mené au moyen d'une rame automotrice par semaine dans chaque sens montre que cette rentabilité est possible dès maintenant pour un certain nombre de liaisons. En outre, la prééquation des tarifs marchandises dont bénéficie la Bretagne doit être étendue à la basse Normandie pour les mêmes motifs qui la légitiment, du reste, à l'égard de tout l'Ouest.

Enfin, j'aurai garde d'oublier l'insuffisance notoire des relations téléphoniques auxquelles les industriels attachent une

grande importance. Il est vraiment urgent d'y porter remède; mais je n'insiste pas, mon ami M. Buot nous ayant entretenus de cet important problème.

Telles sont les premières conditions de l'accélération du développement de notre région.

Je traiterai maintenant de l'habitation. L'industrialisation ne peut, de son côté, s'accroître que si le nombre d'habitations augmente nettement. Faut-il rappeler que la reconstruction de notre région, ravagée lors de la campagne de libération, n'a pas atteint, et de loin, le nombre de mètres carrés de planchers de l'avant-guerre? Que de bâtiments provisoires sont en ruine!

Aucun essor n'est possible sans une amélioration sensible de cet état de choses. Qu'il s'agisse de création de villes entièrement nouvelles — chères, à juste titre, à M. le président Lemaire — qu'il s'agisse d'une urbanisation complémentaire des villes existantes — ou des deux à la fois — il est essentiel qu'un sérieux effort soit fait dans ce domaine dès les débuts de l'exécution du V^e Plan, si l'on veut utiliser comme il convient les ressources de la basse Normandie comme zone complémentaire du bassin parisien. La politique d'épargne-logement et ses compléments devraient permettre de réaliser les 13.300 logements annuels nécessaires à notre région.

Les moyens de communication et d'habitation conditionnent le développement de notre région. Mais ce développement doit se poursuivre sur les axes suivants: amélioration des productions de lait et de viande, industrialisation à partir des activités d'équipement, implantations nouvelles d'industries de transformation, équipement touristique.

Contrairement à une opinion qui est valable pour certaines productions végétales mais beaucoup moins pour les productions animales, et spécialement pour le lait et la viande, le développement de ces dernières productions est conditionné moins par les réformes de structures que par l'amélioration des techniques et de la commercialisation.

Certes, le remembrement est souhaitable, et il s'effectue, faute de crédits suffisants, à un rythme beaucoup trop lent. Mais l'exploitation familiale reste fondamentale pour le lait et la viande, tant pour la qualité que pour la quantité, et elle n'exige que de façon exceptionnelle d'autres actions que celle de remembrement.

On ne passera du rendement laitier actuel des 2.700 litres aux 4.000 litres nécessaires que par la vulgarisation des techniques de l'élevage, ce que M. Terrenoire a fort bien souligné au cours de son intervention.

En outre, il est indispensable que les groupements de producteurs se multiplient pour faciliter la commercialisation des produits, en même temps que coopératives et industriels uniront leurs efforts, au lieu, comme c'est le cas trop souvent, de signorer ou de se combattre.

Les organisations professionnelles agricoles sont conscientes du problème. Je ne répéterai pas sur ce point ce que j'ai déjà souligné lors de la récente discussion budgétaire.

En matière d'industrie, je crois devoir attirer l'attention de façon particulière sur l'inévitable fermeture de la mine de fer de Saint-Rémy-sur-Orne. Comme elle touche à la zone d'entraînement voisine, il est indispensable de l'y intégrer pour inciter à l'implantation d'industries de remplacement.

Pour les industries de transformation, il convient, à mon sens, d'améliorer les débouchés à l'exportation de celles qui existent, conformément aux options du V^e Plan. Il apparaît qu'un tel effort est possible, notamment vers la Grande-Bretagne. Mais il est non moins certain que l'implantation de nouvelles industries est possible, compte tenu de la proximité de la région parisienne et des ressources d'emplois de la basse Normandie. Elle est en outre indispensable si l'on ne veut voir s'expatrier cette main-d'œuvre locale qui ne pourrait aller que vers Paris, où elle trouvera emplois et salaires plus rémunérateurs, puisque nous n'avons pas encore obtenu la suppression des abattements de zone que nous ne cessons de réclamer.

C'est le cas notamment pour les villes de Vire et de Condé-sur-Noireau qui ont, d'ailleurs, déjà réalisé des zones industrielles d'accueil à des conditions particulièrement favorables.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point, me contentant de rappeler ici que la déconcentration de la « sous-traitance » parisienne peut constituer l'un des moyens les plus efficaces de coopération entre la région parisienne et la nôtre, et de création d'une partie des 32.500 emplois industriels prévus par le rapport d'orientation régionale.

Sans parler de l'aménagement des côtes, et pour se borner au bocage normand, l'équipement touristique de ce dernier apparaît comme le complément normal de la politique d'exportation qui constitue l'une des grandes options du V^e Plan.

La balance générale de notre tourisme tend à être négative. Il paraîtrait naturel d'attirer le tourisme britannique, belge et allemand, en particulier, vers notre région qui exerce sur lui un attrait certain, mais qui ne possède pas les moyens d'hébergement hôtelier ou de camping suffisants.

Il ne s'agit certes, pas du tourisme de luxe, dont l'importance a du reste décliné en proportion inverse de l'extension du tourisme populaire, mais bien de ce dernier qui est infiniment plus rentable et relativement peu coûteux pour les collectivités locales comme pour l'Etat. Cette forme de tourisme, n'exclut d'ailleurs nullement la venue dans notre région, soit en week-end, soit en vacances, de Parisiens qui y auraient des résidences secondaires, par exemple des maisons rurales remises à peu de frais en état.

L'adoption du V^e Plan permettra aux comités régionaux d'examiner le détail des mesures souhaitables pour les régions. L'essentiel pour la nôtre consiste — je le répète — à demander et à obtenir l'établissement d'une coordination entre le développement de la région parisienne et celui de la basse Normandie. Ce n'est qu'au prix d'une amélioration sérieuse des moyens de communication et d'un aménagement convenable de l'habitat qu'une telle coordination peut se réaliser. Les industries de la région parisienne n'accepteront de venir s'installer là où existe une main-d'œuvre valable que si ces conditions sont préalablement remplies.

C'est à mon sens la condition préalable de la survie de notre bocage normand. Je ne doute pas que le Gouvernement n'y soit sensible et ne nous accorde le nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Vivien. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le V^e Plan, qui veut être le cadre d'une évolution harmonieuse de l'ensemble de notre économie, fait porter particulièrement son effort sur l'habitation.

Actuellement, la France souffre d'une grave pénurie de logements. Les causes en sont bien connues : un essor démographique important, l'afflux des rapatriés d'outre-mer, l'accroissement du mouvement d'urbanisation.

Vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, le logement est resté chose rare dans notre pays. Les prévisions établies dans ce domaine laissent à penser que les besoins continueront à croître dans les années à venir. On estime à dix ou douze millions le nombre des logements qui devront être construits en vingt ans. C'est dans cette perspective que le V^e Plan a retenu comme objectif la construction de 480.000 logements en 1970.

La réalisation de cet objectif pose aux pouvoirs publics des problèmes aussi variés que difficiles à résoudre tels que la lutte contre la spéculation foncière, la mise en place de l'infrastructure indispensable, l'accroissement de la capacité de production des entreprises du bâtiment — bien que celles-ci prétendent être parfaitement capables d'assurer actuellement la construction de 600.000 logements par an — l'amélioration de la productivité.

La première difficulté à surmonter reste cependant celle du financement. C'est sur elle que je voudrais insister particulièrement.

La construction de 480.000 logements suppose, en effet, selon la commission de l'habitation du commissariat général du Plan, un investissement de 40 milliards de francs. Si l'on se rappelle que 28 milliards ont été investis en 1964 dans la construction, on ne peut manquer de prendre conscience de l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre pour trouver les 12 milliards supplémentaires nécessaires.

D'après les travaux de cette commission, l'évolution des différentes sources de financement de la construction entre 1964 et 1970 devrait être la suivante.

Les fonds apportés par l'Etat — pour les H. L. M., les rapatriés, la reconstruction — devraient passer de 8 à 12 milliards. Les impératifs budgétaires ne permettent pas de retenir une hypothèse plus élevée. Les fonds investis dans la construction par les sociétés immobilières d'investissement, les employeurs, les compagnies d'assurances, les caisses d'allocations familiales pourront atteindre 4 milliards en 1970 contre 2.500 millions en 1964.

Le volume des apports personnels et des fonds propres des promoteurs, qui a atteint un niveau très élevé en 1964, restera, à mon avis, probablement le même en 1970. Les banques et les établissements financiers devront donc investir 9 milliards

de francs en 1970, alors qu'ils n'ont investi que 3.300.000 francs en 1964.

L'accroissement de l'apport des banques et des établissements financiers suppose une augmentation du volume de l'épargne et son orientation vers le secteur de la construction.

Le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour inciter l'épargne à se diriger vers ce secteur.

L'allongement de la durée des prêts d'acquisition de neuf à douze ans, en diminuant de 15 à 20 p. 100 le montant de l'annuité de remboursement, permettra certainement à une nouvelle couche de la population de demander le bénéfice de ces prêts.

L'augmentation du montant des prêts accordés dans le cadre de l'épargne logement et l'institution d'une prime d'épargne devraient aboutir au même résultat, mais ne seront efficaces que dans un certain nombre d'années.

La création, au mois de juillet dernier, de prêts spéciaux différés accordés sans condition de ressources répond au même souci d'inciter les ménages à accomplir un effort pour acquérir leur logement.

De même, l'institution prochaine d'un large marché hypothécaire — rappelée vendredi dernier au cours d'une réponse à une question orale par M. le ministre de la construction — marché hypothécaire où les prêteurs seront garantis contre les risques de non-remboursement, devrait également permettre de drainer une partie de l'épargne.

Il est malheureusement à craindre, devant l'ampleur de la tâche à accomplir, que les moyens mis en œuvre soient encore insuffisants.

Il est absolument indispensable de mobiliser l'épargne existante et même d'accroître le volume de celle-ci par des mesures mieux appropriées.

La plupart des spécialistes souhaitent tout d'abord un nouvel allongement de la durée des prêts consentis aux acquéreurs. Un logement représente pour la nation un bien durable qui servira à plusieurs générations et qui devrait être amorti sur une longue période.

Il serait donc opportun d'instituer en France un système de prêts à long terme — vingt-cinq ou trente ans — comme il en existe déjà dans la plupart des pays étrangers, tels que les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre et même les pays du Marché commun.

D'autre part, une rémunération plus substantielle de l'épargne permettrait probablement d'accroître celle-ci.

Ainsi que le soulignait hier M. le Premier ministre, la propension à la consommation est sensiblement plus élevée en France que chez nos voisins. Les Français consacrent 65 p. 100 du produit national à la consommation, tandis que les Allemands, par exemple, ne lui en consacrent que 56 p. 100.

Il est permis de penser que les Français accepteraient de réduire leur consommation si des emplois rémunérateurs de leur épargne s'offraient à eux.

A cet égard, il semble que les taux offerts tant pour les livrets d'épargne que pour les livrets supplémentaires — 2 p. 100 dans le premier cas, 2,25 p. 100 dans le second — sont trop faibles. A titre d'exemple, je signale que ces taux se situent entre 4 et 5 p. 100 en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et entre 8 et 11 p. 100 en Allemagne.

Des mesures fiscales pourraient aussi être utilisées pour inciter l'épargne à s'investir dans la construction, tant dans le secteur locatif que dans le secteur de l'accession à la propriété.

En effet, le secteur locatif qui correspond à des besoins bien déterminés connaît une certaine désaffection depuis l'année dernière. Des mesures comme le plafonnement des loyers des logements construits avec l'aide de l'Etat, la forte taxation des plus-values en cas de revente dans les cinq ans, ont contribué à la stagnation de ce secteur. En outre, il ne semble pas que les sociétés immobilières d'investissement aient obtenu le succès escompté.

Un dégrèvement partiel des revenus tirés de la location d'appartements pourrait stimuler le secteur locatif en accroissant la rentabilité des investissements. Ce dégrèvement pourrait être dégressif dans le temps et dégressif quant à son montant.

En ce qui concerne l'accession à la propriété, les sommes épargnées chaque année par les ménages pour acquérir un logement pourraient, sous certaines conditions, ne pas être soumises à l'impôt sur le revenu. Ce système pourrait être appliqué, par exemple, aux sommes déposées dans les comptes d'épargne-logement.

Le vieil état d'esprit qui voulait que le Français scit l'homme le plus mal logé d'Europe tend à disparaître. Il appartient à

l'Etat, pour permettre cette révolution, d'opérer lui-même une révolution dans ses méthodes.

Le baron Louis disait : « Faites-nous de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. »

Je vous dis, messieurs les membres du Gouvernement : « Faites-nous une bonne politique du crédit à la construction, et vous ferez une bonne politique du logement. »

Le second point de mon intervention concerne l'aménagement de la région parisienne.

La mise en place du schéma directeur est liée au V^e Plan. Or bien des questions ne sont pas encore résolues. Je me bornerai à vous les exposer brièvement. Elles témoignent de l'inquiétude de ceux qui, demain, devront contribuer à la réalisation de ce schéma. Il n'est pas concevable que l'abondance de planification aboutisse ici à tant d'incertitude.

En premier lieu, le schéma directeur ne semble pas tenir compte de la nécessité de construire pendant la période intermédiaire qui s'écoulera jusqu'à la création des villes nouvelles. Où construira-t-on ? Selon quelles directives ?

Il est vraisemblable que d'ici à 1970 il sera impossible de réaliser les agglomérations prévues.

Le V^e Plan devrait être essentiellement un effort d'équipement public permettant de réaliser les travaux qui se développeront à partir de 1970.

Or, la plus grande incertitude règne sur les moyens de financement d'origine publique qui seront mis à la disposition du district.

Enfin, quel rôle sera assigné à Paris dans l'avenir de la région ? La modernisation de la capitale pourra-t-elle être poursuivie ?

La région parisienne nécessite à elle seule un plan. On a trop souvent reproché à Paris d'absorber trop d'équipements par rapport à la province. Il est néanmoins certain que l'avenir de l'équilibre économique de notre pays dépend de la mise en œuvre du schéma directeur dans le cadre de la planification générale.

C'est pourquoi j'aimerais avoir les apaisements que je souhaite quant aux réalisations effectives et équilibrées qui doivent être entreprises. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Théo Vial-Massat. Mesdames, messieurs, dans le projet de loi qui nous est soumis, M. le Premier ministre nous promet le doublement du niveau de vie des Français en vingt ans.

Qu'il me soit permis de m'interroger sur la signification d'un tel propos et de continuer à penser que c'est seulement à ses fruits qu'on juge un arbre.

L'expérience, en particulier celle du IV^e Plan, nous a appris la valeur des promesses gaullistes.

Je voudrais en rappeler quelques-unes datant de la période de démarrage du IV^e Plan et que j'ai extraites d'une brochure réalisée sous la direction du commissariat général du Plan.

Les planificateurs d'alors, qui sont aussi ceux d'aujourd'hui, se plaçaient par anticipation dans l'orbite de 1965.

Ecoutez ce qu'ils écrivaient : « En 1965, l'essentiel est fait... Devant notre pays s'ouvrent de vastes perspectives de développement... Partout, dans les faubourgs, dans les banlieues, dans les campagnes, ont poussé des quartiers nouveaux... Les locataires retrouvent peu à peu une mobilité depuis longtemps attendue... En même temps, se sont multipliées les écoles... »

« En quatre ans, le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 20 p. 100... Ce qui reste à faire, au-delà du IV^e Plan, c'est d'aménager la société des hommes », etc.

Avouez que, si la situation de la grande masse des Français n'était aussi pénible qu'elle l'est, il y aurait de quoi rire ! Ce n'est plus de l'anticipation, c'est de la prestidigitation ! Et je ne peux m'empêcher de penser, quand l'ancien directeur de la banque Rothschild parle de doublement du niveau de vie des Français, que, dans son esprit, il s'agit certainement de permettre à ceux qui vivent dans l'opulence de baigner dans une double opulence et de préparer ceux qui vivent dans la misère à supporter, dans vingt ans, une double misère.

Le Plan, selon M. Massé, serait aussi affirmation de volonté. C'est un fait que la volonté du pouvoir était déjà connue dans les options présentées il y a un an. C'est un fait aussi que les modifications apportées depuis l'ont accentuée.

En effet, les options prévoyaient 14 milliards de francs pour les achats militaires ; le Gouvernement a porté ce chiffre à 15 milliards, soit une augmentation de 7 p. 100 ; les options prévoyaient 53 milliards de francs pour les investissements ; le

Gouvernement a porté ce chiffre à 56 milliards, soit 3 p. 100 d'augmentation dont les monopoles tireront le plus grand profit.

En revanche, les options prévoyaient 300 milliards de francs pour la consommation des ménages ; le Gouvernement a décidé que cette somme était trop élevée : 294 milliards seulement ont été retenus, soit 2 p. 100 de réduction, dont les salariés feront principalement les frais.

La volonté du pouvoir s'affirme également dans les taux dérisoires qu'il a retenus pour la progression du revenu des salariés : de 2,8 à 3,3 p. 100 par an. Or le Premier ministre reconnaît que la hausse des prix, en 1965, a atteint 2,3 p. 100. Les diverses organisations syndicales estiment qu'elle est plus élevée ; mais si l'on tient compte, non seulement du chiffre officiel, mais aussi de la répercussion des mesures qui, sous le prétexte de l'opération « vérité des prix », toucheront des postes importants du budget des petites gens — loyer, eau, transports, gaz et fiscalité — on est fondé à craindre que les salariés, si les aléas de la vie politique prêtent vie jusque-là au pouvoir gaulliste, ne connaissent, en 1970, une situation sans aucun doute aggravée.

Ainsi, selon nous, le V^e Plan ne saurait en rien diminuer l'incertitude des salariés qui désirent légitimement que leur situation soit sensiblement améliorée. Son orientation permet, au contraire, d'affirmer que les cinq prochaines années seront pour eux lourdes de difficultés.

Et que penser des conditions de travail envisagées pour les travailleurs jusqu'en 1970 ? De tous les pays du Marché commun, la France où fut instituée, sous le Front populaire en 1936 et pour la première fois, la semaine de quarante heures, détient maintenant la triste record de la durée annuelle de travail la plus longue pour l'ensemble des salariés. Il est aberrant de constater que les mineurs français ont, avec la semaine de quarante-cinq heures et demie, la durée la plus longue de travail des mineurs du monde entier. Même en Espagne la semaine de travail des mineurs est plus courte.

A cela s'ajoutent des trajets de plus en plus longs par suite des concentrations d'usines et de l'insuffisance de logements, les profondes atteintes portées à la durée de la vie des travailleurs par les cadences de plus en plus infernales et de plus en plus génératrices d'accidents, de maladies et d'épuisement.

Tout cela prouve que refuser de diminuer sérieusement la durée du travail, comme le font les auteurs du Plan, c'est tourner le dos à la grandeur de la France, c'est compromettre la santé des travailleurs et attenter à leur vie, alors que le monde du travail, c'est la force vive de la nation.

Les licenciements répétés dans certaines régions et pour certaines branches d'industrie, le chômage partiel et le sous-emploi ajoutent encore à l'urgence et à la gravité de ce problème.

Il est vrai que le Gouvernement ne voit pas les licenciements, le sous-emploi, voire le chômage, d'un mauvais œil puisque la constitution d'une armée de chômeurs présente pour lui un double avantage, celui de peser sur les revendications salariales et celui d'obliger les travailleurs, en vertu de l'idée qu'il se fait de la liberté, à s'expatrier vers d'autres régions et, même, vers d'autres pays.

Aussi ne faut-il pas s'étonner du jugement défavorable porté par les organisations syndicales sur ce plan de sous-emploi.

Le projet admet en effet — et c'est ce que signifient les expressions d'« ajustement à l'offre d'emploi » ou de chômage frictionnel — un volant de chômeurs dépassant 600.000 personnes en 1970.

On est réellement en droit de s'inquiéter devant la situation que connaît un peu partout la France aujourd'hui. Selon le ministre du travail, au 1^{er} octobre 1965, le nombre des demandes d'emplois non satisfaites était en augmentation de plus de 30 p. 100 sur celui du 1^{er} octobre 1964. Quant au nombre des jeunes sans emploi, il a doublé en un an.

Compte tenu du fait que ces statistiques ne mentionnent que les personnes inscrites dans les bureaux de chômage, on peut estimer à plus de 300.000 le nombre de ceux qui, en France, sont à la recherche d'un emploi.

La gravité de la situation est extrême dans certaines régions. Je citerai l'exemple du département de la Loire et, plus particulièrement, de la vallée de l'Onsaine, riche en traditions industrielles et main-d'œuvre de qualité. Dans cette région, déjà touchée par le marasme dans les industries de la lime, de la martellerie et du cycle, ainsi que par la réduction des effectifs miniers, la direction de la C. A. F. L. vient de décider la suppression de 1.000 emplois. Le ministre du travail, interrogé, ne m'a pas caché qu'il s'agit là d'un fait acquis. Aussi ce même trust envisage-t-il la liquidation d'ateliers de fabrication et d'autres compressions de personnel.

Si l'on ajoute que le V^e Plan se propose de réduire les effectifs mineurs de cette même région de 7.600 à 5.000 en 1970, on comprend l'inquiétude de toute une population qui ne voit

aucune promesse d'implantation d'industries nouvelles dans la mise en place du V^e Plan.

Mais il y a plus grave. De nombreux jeunes, titulaires d'un C. A. P. ou d'un brevet professionnel, sont toujours à la recherche d'un emploi quatre mois après avoir quitté l'école.

Sur quatre-vingt-dix élèves du collège d'enseignement technique du Chambon-Feugerolles ayant obtenu en juin dernier un C. A. P., quarante sont encore sans travail. Le plus souvent, ils ne perçoivent ni indemnité de chômage, ni prestations familiales et ne sont plus couverts par la sécurité sociale.

Quel désarroi, quels soucis pour eux et leurs familles ! Et comment s'étonner alors de la progression de la délinquance juvénile ? Mais, de grâce, ne poussez pas l'hypocrisie jusqu'à en rendre les parents responsables car les vrais responsables sont ceux qui font des jeunes des chômeurs — et, par conséquent, des désœuvrés — avant même qu'ils aient commencé à travailler.

Le remède pour ces jeunes, pour les nombreux travailleurs sans emploi et pour l'ensemble de la nation, c'est le travail pour tous. Le retour à la semaine de quarante heures sans diminution de salaire et l'octroi d'une retraite décente à soixante ans au minimum résoudraient bien des problèmes.

La satisfaction de ces deux revendications légitimes permettrait également d'accorder à la femme une promotion sociale digne d'elle en 1965 dans un pays de progrès.

Les femmes, en effet, toutes les femmes souhaitent, à condition qu'on leur en donne les moyens, une telle promotion. Actuellement la proportion des femmes actives par rapport à l'ensemble des femmes est de 30 p. 100, un des plus bas des pays industrialisés. Et il n'a pas varié depuis le début du siècle. Si ce taux était augmenté de 1 p. 100 seulement, l'appoint de main-d'œuvre serait de plus de 250.000 femmes au travail. Il y a là, avec l'afflux de jeunes résultant de la poussée démographique et les 150.000 ruraux qui, chaque année, rejoignent les centres industriels, une réserve sur laquelle on peut compter et pour développer l'expansion et pour créer dans notre pays des conditions de travail dignes de l'homme moderne.

Ces solutions, messieurs du Gouvernement, vous les avez rejetées ; mais un gouvernement démocratique les fera siennes parce qu'elles sont conformes à l'intérêt de la nation et parce qu'elles correspondent à la volonté sans équivoque des travailleurs d'assurer l'expansion et l'avenir de leur pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Emile-Pierre Halbout.

M. Emile-Pierre Halbout. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le 21 juin 1962, l'Assemblée nationale terminait l'examen du IV^e Plan de développement économique et social et, moins de deux ans et demi après, nous sommes invités à approuver le V^e Plan.

C'est là un progrès dans le temps, mais je souhaite que l'examen du prochain plan coïncide avec le choix des grandes options fondamentales car il y a ce qui est compris dans le Plan et ce qui est à côté du Plan.

Ce qui est dans le Plan : le développement économique et social.

Ce qui est à côté a fait l'objet de débats l'an dernier ; ce sont les dépenses militaires, nécessaires, bien sûr, à la défense du pays. La démonstration a été faite que, par rapport au revenu de la nation, elles étaient à peu près égales à ce que s'impose, par exemple, un grand pays voisin, comme la Grande-Bretagne.

Néanmoins, je me demande comment le niveau de vie pourra être doublé en vingt ans — comme le Plan le laisse espérer — si les Etats ne décident pas d'un commun accord de réduire ces charges écrasantes des armements et d'écarter définitivement ce que cette situation comporte de risques. Car il faut bien aussi parler de ce qui n'est pas dans le Plan ni à côté du Plan ; je fais allusion aux réalisations de la protection civile, c'est-à-dire, très simplement, aux conditions d'une survie en cas de cataclysme.

Où sont, en effet, ces réalisations pour répondre aux dangers de l'ère nucléaire ?

Où sont donc les réalisations correspondant à l'immense valeur que représente notre pays en valeurs humaines et en valeurs économiques sur l'échiquier mondial ?

Nous avons un bon réseau de signaux d'alerte, mais peu de projets de protection réelle. Je ne referai pas la démonstration que j'ai apportée ici à cette tribune le 14 juin 1962.

Un travail urgent me paraît être la protection des sources.

En effet, les réserves à l'air libre, les rivières et les fleuves peuvent malheureusement être pollués. Pourquoi, à peu de distance des agglomérations, ne pourrait-on prévoir de capter

des sources d'eau pure, qu'on affecterait en temps normal à des usages agricoles, et qui seraient un suprême recours en cas de cataclysme ?

En traversant cet été un autre continent, il m'a été donné de survoler une région où vivent plusieurs millions d'habitants et qui reçoit son eau presque exclusivement d'un grand fleuve situé à des centaines de kilomètres. Quel avantage de pouvoir se procurer un volume d'eau tel que trois villas sur quatre possèdent leur piscine ! Quelle fragilité aussi ! Et l'on en vient, malgré soi, à penser à l'aphorisme de Paul Valéry : « Civilisations... nous savons que nous sommes mortelles ».

Je demande donc, en vue d'organiser la protection civile, que les sources d'eau pure soient mieux protégées pour constituer un suprême recours en cas de grande détresse.

Mais si, comme tous les peuples l'espèrent, témoignant d'une confiance invincible en l'avenir malgré les désastres enregistrés au cours de ce siècle, le monde vit dans la paix, le problème de l'eau reste, dans la perspective de 1985, un des plus préoccupants et ce sera le second point de mon exposé.

Le V^e Plan y a consacré une longue étude où apparaît concrètement, nous dit-on, l'ampleur des réalisations à entreprendre dans trois domaines : développement des ressources, économies de consommation, épuration des eaux vives.

Je ne parlerai que du premier point : développement des ressources.

Développer les ressources, cela veut dire pour moi, d'abord, profiter des avantages que nous donne le relief. Cela va de soi pour les régions montagneuses mais je pense à un aménagement rationnel des collines qui enserrant le bassin parisien, qui doivent rester ou redevenir un château d'eau retenant les eaux l'hiver et les restituant en période d'étiage.

Nous avons de grands experts en hydrologie. Ils sont tous requis pour assurer l'approvisionnement de nos villes-champignons, mais aucun n'est chargé du problème de l'eau dans les régions périphériques.

S'agit-il de la Bretagne et de la basse Normandie réunies ? Le Plan consacre sept lignes à ce problème global. Et, pourtant, dans cette région relativement pluvieuse, on manque d'eau un été sur trois.

Développer la ressource, c'est d'abord conserver les bois au sommet des collines, reconstituer la forêt là où elle a été inconsiderément essartée et répartir judicieusement les taillis et les landes.

A l'orée des bois, jaillissent des sources dont le débit, en été, est toujours appréciable.

Quelques kilomètres plus loin, les eaux aboutissent à une prairie marécageuse d'un rapport incertain. Au lieu de drainer — solution dont on a peut-être abusé dans le passé et qui est maintenant trop dispendieuse — pourquoi ne transformerait-on pas cette prairie en étang ? J'ai proposé d'inscrire dans le plan de développement du Bocage le rétablissement d'un étang par canton. Le revenu à l'hectare serait peut-être plus élevé que celui d'une prairie, sans compter les ressources offertes par les étangs dans une civilisation des loisirs.

Je ne prétends pas résoudre le problème de l'eau dans la région parisienne par cette seule méthode. Mais, de même que les petits ruisseaux font les grandes rivières, les aménagements et réserves d'eau disséminés le long du cours de ces rivières empêcheraient les débordements catastrophiques du fleuve. Et, de plus, l'irrigation est essentielle à la vie rurale. Le Plan porte qu'il faudra consentir en la matière des investissements importants. D'accord. Procédons à ces investissements, mais pas au bord du fleuve. Partons de la périphérie car l'eau ne se perd pas et, depuis la surface, on restituera aux nappes une part non négligeable.

Ce sont, en effet, les nappes qu'il faut protéger contre les hommes qui s'obstinent à emprisonner les eaux dans des conduites de fonte, de plastique et de ciment, alors qu'il faudrait, dans certains cas, conserver leur cours naturel.

Comment protéger la nappe phréatique lorsque, sur des espaces considérables, les eaux de pluie ne peuvent plus pénétrer le sol ? Autant un réseau d'assainissement est indispensable car il restituera une eau non polluée, autant il est aberrant de développer inconsiderément le réseau pluvial sous prétexte de bitumage des routes, de construction de parcs de stationnement, d'aménagement des accès des immeubles.

Il faut, autant que possible, que les eaux de pluie pénètrent dans le sol et ne ruissellent pas directement jusqu'au fleuve et à la mer. Cela devrait aller de soi pour la maison individuelle et son jardin, mais pourquoi n'en serait-il pas aussi de même pour les grands ensembles construits sur des surfaces relativement réduites et dont les espaces verts pourraient comporter des terrains absorbants ?

La question de l'alimentation en eau est d'une telle importance qu'elle ne saurait être traitée en quelques minutes. Des collègues, avant moi, ont insisté sur l'urgence des adductions en milieu rural: je m'associe à leurs observations judicieuses, en demandant que des crédits complémentaires viennent s'ajouter à ceux du V^e Plan.

En terminant, je voudrais, en utilisant un document que nous avons reçu récemment et qui est publié avec l'aide de l'U. N. E. S. C. O., insister sur l'urgence qu'il y a à garantir les zones humides protégées.

Il ne faut pas, en effet, vouloir tout aménager pour l'homme sans le doter d'espaces où la vie sous toutes ses formes pourra continuer à s'épanouir.

J'ai souligné la nécessité de refaire des étangs dans certaines zones humides. Il faut également y protéger la vie sous toutes ses formes, et il faut le faire dans la mesure où la protection de la nature existe. Créer des parcs sur d'immenses espaces ne suffit pas. Il faut aussi que, dans chaque micro-climat — et ces micro-climats sont souvent à une échelle très modeste — existent des possibilités de vie pour tout ce qui compose la nature. L'homme, durant ses loisirs, outre qu'il y fréquenterait ses frères inférieurs, y puiserait la volonté de vivre mieux. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. d'Aillières. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Michel d'Aillières. Mesdames, messieurs, mon intervention comprendra deux parties très distinctes. En effet, je me ferai d'abord l'interprète de M. Coste, député de Wallis et Futuna, qui, ayant dû participer à la session de l'assemblée territoriale, m'a demandé de présenter à sa place quelques observations sur les incidences du V^e Plan concernant ces îles.

Nous remarquons combien est succinct le paragraphe consacré, dans le document, à ces terres lointaines qui, depuis peu territoire français d'outre-mer, ne bénéficient que depuis cinq ans de l'aide de la métropole.

Au début de cette année, un état des besoins a été établi par l'administration locale et présenté aux conseillers territoriaux. Le total des crédits demandés pour la réalisation du programme quinquennal s'élevait à 384 millions de francs C. F. P., soit 21 millions de nos francs actuels. Nous croyons savoir que ce chiffre ne pourra être retenu en raison de sa relative ampleur.

Cependant, il paraît indispensable, à l'expiration de ce Plan, de parvenir à certaines réalisations que je voudrais, au nom de mon collègue, énumérer.

C'est d'abord, en matière de développement économique, l'étude et la réalisation de la culture d'huîtres perlières, la rénovation des cocoteraies, la création d'une scierie à Alofi.

C'est, en ce qui concerne l'équipement économique, la construction des sections utiles de la route de ceinture à Futuna et la réfection du réseau routier de Wallis, la construction et la réfection de wharfs à Futuna, la rénovation de l'aérodrome de Wallis, la création d'un petit aérodrome à Futuna, l'installation de cabines téléphoniques, aussi bien à Wallis qu'à Futuna, pour relier les différents districts.

En ce qui concerne enfin les équipements sociaux, il importe d'intensifier la campagne antituberculeuse et celle de désinsectisation, de créer un dispensaire à Ala, de construire de nouvelles écoles et un centre d'enseignement technique, d'aménager une infrastructure sportive.

Cette énumération, volontairement restreinte, ne constitue que des têtes de chapitres que notre collègue précisera, dès son retour, à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Mais je voulais, en son nom, appeler l'attention du Gouvernement sur l'effort qui doit être accompli pour combler le retard d'organisation et d'équipement de cette terre française isolée dans le Pacifique.

J'aborde maintenant les problèmes métropolitains.

Qu'il me soit permis, au nom de mes amis républicains indépendants et de mes collègues sarthois MM. Le Theule et Chapalain, de présenter quelques observations concernant les incidences du V^e Plan sur les régions de l'Ouest, notamment sur celles qui, comme le département de la Sarthe, ne sont pas considérées comme zones critiques et semblent être de ce fait les parents pauvres de l'aménagement régional. Si leur situation n'est pas aussi critique que d'autres, les problèmes qui concernent aujourd'hui les régions rurales s'y posent cependant avec acuité.

L'expansion démographique et l'exode rural rendent en effet indispensable la création de nombreux emplois, aussi bien dans le secteur tertiaire que dans le secteur industriel, et, pour ne pas répéter à l'échelon départemental l'erreur qui a été commise à l'échelle nationale, il importe, à mon sens, de ne pas y créer des centres hypertrophiés.

M. Joël Le Theule. Très bien !

M. Michel d'Aillières. Je m'inquiète d'ailleurs de constater que, dans les prévisions qui nous sont soumises, non seulement le développement de la région parisienne est considéré comme un fait irréversible qu'il serait vain de vouloir freiner, mais qu'on semble préférer l'accroissement de nouveaux centres urbains à un développement harmonieux des collectivités existantes.

C'est pourquoi je suis partisan d'une juste répartition géographique des emplois à créer et, contrairement à certains, je crois à l'utilité de petites et de moyennes entreprises propres à revitaliser des zones rurales.

M. Joël Le Theule. Très bien !

M. Michel d'Aillières. L'Allemagne fédérale nous donne d'ailleurs à ce sujet un exemple intéressant: près de la moitié des agriculteurs y vivent sur des exploitations de petites dimensions, avec un salaire d'appoint versé par des industries locales.

Mais cette solution comporte en contrepartie la nécessité de doter les communes rurales d'une certaine importance d'un équipement convenable sur le plan scolaire, sur celui de l'habitat et sur celui des équipements collectifs. La lecture du V^e Plan m'inspire à ce sujet quelques inquiétudes, et d'abord au sujet de la politique d'incitation à l'industrialisation.

S'il est normal, en effet, que certaines régions défavorisées bénéficient d'avantages particuliers, il est regrettable que pour d'autres, comme la mienne, on réduise considérablement les moyens dont elles disposaient, alors que, d'après les prévisions les plus optimistes, il faudrait y créer plus de 3.000 emplois par an. Nous regrettons plus spécialement — je me permets d'insister sur ce point qui me paraît d'importance — que, dans certaines zones, il ne soit plus possible aux collectivités locales de consentir aux industries des locations-ventes, formule qui permettait aux départements et aux communes de réaliser, dans des conditions financières avantageuses, des opérations considérées par les autorités de tutelle comme intéressantes pour l'économie régionale.

D'autre part, notre département, rattaché à la région des pays de la Loire, bien qu'aucun courant économique ou culturel ne le relie à Nantes, s'est vu arbitrairement divisé en deux zones dans le cadre de cette politique d'incitation, alors que rien ne permet de dire que, dans ce département, l'Est est plus favorisé que l'Ouest.

M. Joël Le Theule. Très bien !

M. Michel d'Aillières. Bien que je comprenne la complexité de ces problèmes, je suis convaincu qu'il sera nécessaire un jour ou l'autre de revoir le découpage de certaines circonscriptions régionales. (Applaudissements sur divers bancs.)

En outre, je ne puis approuver les remarques qui figurent dans les documents au sujet du financement de la part des collectivités locales. On y lit, en effet, que l'effort de ces collectivités devra être accru et qu'elles devront de moins en moins faire appel à l'emprunt. Maire d'une commune rurale et président de la commission de finances d'un conseil général, je me permets de jeter à ce sujet un cri d'alarme.

En raison de la diminution du taux des subventions de l'Etat et de la nécessité, comprise par tous les élus, de moderniser notre pays, l'imposition de ces collectivités s'accroît chaque année de façon considérable et, dans beaucoup de cas, elle atteint même un plafond qu'il sera, à mon avis, très difficile de dépasser.

Appliquer le conseil qu'on nous donne aboutirait, dans bien des cas, à ralentir considérablement les efforts en cours un peu partout. Aussi, je demande instamment que cette position soit reconsidérée.

Quant à l'industrialisation de nombreuses régions, elle serait certainement moins impérative si l'exode rural se ralentissait. Si le bon sens et la logique nous contraignent d'admettre la nécessité d'une certaine concentration des exploitations agricoles, je ne pense pas qu'il faille considérer comme inévitable le départ, chaque année, de 110.000 membres de la population active agricole.

Le Marché commun agricole — qui, je le souhaite ardemment, finira bien par devenir une réalité — et la simple équité commandent un relèvement du prix de certains produits agricoles. Je regrette que les prévisions concernant la progression annuelle du revenu agricole aient été ramenées de 5,5 à 4,8 p. 100. Ce n'est pas ainsi que se réduira rapidement l'écart qui existe aujourd'hui entre le niveau de vie des agriculteurs et celui des autres catégories de Français.

En conclusion, messieurs les ministres, si j'approuve le principe de ce plan d'incitation et d'orientation qui, sans être un carcan, constitue cependant un cadre nécessaire, j'éprouve, avec le Conseil économique et social, quelques inquiétudes quant

à certains de ses orientations. Je souhaite que, sur les points que j'ai évoqués, nous recevions des apaisements qui permettront à toutes les régions de France et à toutes les catégories de Français, sans opposer les unes aux autres, de travailler ensemble à l'édification d'une France moderne et équilibrée, que tous nous souhaitons. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Longequeue. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Longequeue. Messieurs les ministres, la région du Limousin, dont j'ai l'honneur d'être dans cette Assemblée l'un des représentants, est la seule des vingt et une régions de France à avoir enregistré, entre les deux derniers recensements, une diminution de sa population; elle comptait 740.000 habitants en 1954, elle n'en a plus que 731.000 en 1962.

Compte tenu de la très grave perte de substance subie depuis une centaine d'années et qui continue, la région du Limousin se trouve, lit-on au plan régional publié au *Journal officiel* il y a un an, « devant le seuil au-delà duquel une réanimation quelconque en viendrait à poser des problèmes extrêmement difficiles, voire insolubles. Aucune autre région de programme n'apparaît globalement dans la même situation, un des trois départements, la Creuse, ayant même franchi depuis longtemps le point critique... Dans le cas du Limousin, une thérapeutique d'urgence s'impose: la situation ne peut être renversée par des demi-mesures ou de simples incitations, sans doute nécessaires, mais insuffisantes... ».

Cette situation se caractérise d'abord par l'importance de la population agricole par rapport aux autres secteurs d'activité. L'agriculture représente encore 43 p. 100 de la population active.

Or la modification des structures agricoles qu'entraîne la mécanisation a pour conséquence, dans cette région de petite exploitation plus encore que dans d'autres, un exode rural inéluctable qui, jusqu'à présent, malheureusement, affecte la partie la plus jeune de la population.

Etant donné que la main-d'œuvre ainsi libérée ne trouve pas à se réemployer sur place dans les autres secteurs d'activité, elle est contrainte d'émigrer, principalement vers la région parisienne.

Cet exode, qui se poursuit à une cadence régulière depuis cinquante ans, a entraîné à la fois une diminution et un vieillissement de la population. Le développement insuffisant de l'économie et l'affaiblissement démographique agissant réciproquement l'un sur l'autre font que, dans l'ensemble de la France et même comparativement aux autres régions de l'Ouest, le Limousin occupe la situation la plus défavorisée.

Aussi son développement, en vue de l'échéance 1965, est-il d'abord dominé par la notion de rattrapage du retard par rapport à toutes les autres régions, rattrapage qui, de l'aveu de tous les spécialistes, relève non du recours aux incitations habituelles, mais de mesures « générales, profondes et dynamiques ».

Le V^e Plan les permettra-t-il ?

J'observe d'abord, comme mes collègues des régions de l'Ouest, que, du point de vue des équilibres régionaux, ce projet de plan ne nous donne pas des assurances suffisantes. En effet, au lieu de promouvoir en priorité les régions faibles, il vise « à donner toutes leurs chances aux régions fortes, tout en cherchant à entraîner les régions faibles ». La tendance générale au déséquilibre ne sera pas renversée; elle risque même d'être aggravée.

Que nous offre-t-on exactement comme moyens financiers ?

Le rapport sur l'exécution du Plan en 1964-1965 et sur la régionalisation du budget d'équipement de 1966 nous en donne une idée. Une comparaison avec les priorités d'action qui ont été dégagées par la commission de développement économique régional du Limousin, dans l'avis qu'elle a émis en ce début d'année sur le rapport du préfet de région, montre que ces moyens ne permettront pas d'atteindre l'objectif recherché et qui pourrait l'être, a estimé la commission, par la formation d'une élite régionale, le désenclavement de la région, l'industrialisation, l'équipement du territoire.

Former une élite régionale est un impératif majeur pour retenir sur leur sol natal les cadres et le personnel qualifié. A cet égard, la création à Limoges d'une université dispensant toutes les disciplines, et peut-être même d'écoles techniques supérieures, serait de nature à renverser le courant actuel d'émigration des étudiants limousins.

Une académie a été créée en cette fin d'année. Nous espérons qu'elle suivra les premiers établissements d'enseignement supérieur. Or quelle n'est pas notre surprise de constater que, dans la répartition par région des autorisations de programme

prévues au budget de 1966 pour les travaux neufs concernant l'éducation nationale, la région du Limousin ne reçoit rien au titre de l'enseignement supérieur !

Sans doute avons-nous une dotation au titre du second degré et des classes maternelles et élémentaires, mais de quel ordre ? Seulement 1,29 p. 100 du total régionalisé au titre du second degré, 0,45 p. 100 au titre des classes maternelles et élémentaires, contre 0,25 p. 100 en 1965. En tout, pour l'ensemble des crédits de travaux neufs de l'éducation nationale, 0,75 p. 100.

Pour les affaires culturelles, nous recevons 3 millions au titre de l'enseignement artistique, mais seulement 0,87 p. 100 des crédits régionalisés.

Pour le secteur jeunesse et sports, nous n'avons obtenu que 1,3 p. 100 au titre des crédits régionalisés pour 1964. En dépit de l'augmentation des crédits, nous n'aurons en 1966 que 1,1 p. 100.

Dans le domaine de la recherche scientifique, nous sommes une des cinq régions pour lesquelles rien n'est prévu en 1966, bien que le Limousin soit la première région productrice d'uranium.

Pour la formation professionnelle des adultes, nous avons obtenu 1,20 p. 100 en 1964 et nous aurons 1,80 p. 100 en 1966.

En ce qui concerne l'enseignement agricole secondaire enfin, rien ne figure pour le Limousin au chapitre 56-30.

Le deuxième souhait de la commission de développement économique régional concerne le désenclavement de la région.

Une des raisons essentielles du retard du Limousin tient au fait qu'il est à l'écart des grandes voies de communication. Sans doute, les relations ferroviaires de la région avec Paris sont satisfaisantes, surtout en ce qui concerne Limoges et Brive. Mais aucune liaison aérienne commerciale n'est assurée avec les grands centres économiques du pays et de l'Europe.

D'autre part, la Corrèze et la Creuse sont partiellement enclavées. C'est pourquoi la commission de développement avait demandé avec insistance l'aménagement d'un aéroport à Limoges et le désenclavement de la région dans le sens Est-Ouest. Or rien n'est prévu, concernant la région, au titre des crédits de 1966 affectés aux bases aériennes. Il est vrai que 31 p. 100 de ces crédits ne sont pas régionalisés. Pouvons-nous espérer en avoir une part ?

En ce qui concerne le réseau routier national, la Corrèze vient d'obtenir des crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire en vue d'améliorer la circulation sur la nationale 89, mais cette intervention n'a qu'une portée très limitée.

Nous avons, en 1965, obtenu 0,73 p. 100 des crédits régionalisés et nous aurons 0,77 p. 100 en 1966. Ce n'est pas avec cela que nous pourrions procéder à notre désenclavement, notamment à celui du département de la Creuse, pour lequel il s'agit d'un impératif majeur.

Le troisième souhait de la commission de développement économique est d'industrialiser la région. Dans les circonstances les plus favorables, c'est-à-dire en faisant preuve d'optimisme quant à l'évolution économique de la nation dans les prochaines années, l'évolution spontanée des activités existantes devrait permettre la création, en Limousin, de 11.000 emplois entre 1966 et 1970. Or la main-d'œuvre disponible a été évaluée à 18.750 personnes. Si l'on veut enrayer le mouvement migratoire, c'est donc 8.000 emplois supplémentaires qu'il faut créer en cinq ans. Cet objectif ne pourra être atteint sans une intervention directe de l'Etat.

En effet, dans la période la plus récente, malgré le classement de Limoges et de quelques cantons du département de la Haute-Vienne en « zone critique », puis en « zone spéciale de conversion », le Limousin est pratiquement resté à l'écart du mouvement de décentralisation et le nombre d'implantations industrielles comportant plus de 100 créations d'emplois est infime. A la fin de l'année 1964, sur 74 opérations industrielles réalisées dans la zone de développement prioritaire de Limoges, avec le bénéfice de la prime spéciale d'équipement et une aide importante des collectivités locales, on ne comptait que 23 créations d'entreprises nouvelles dont trois au titre de la décentralisation de la région parisienne.

Le nombre des emplois créés grâce à ces implantations est sans commune mesure avec les besoins. Sans doute pourrait-on l'augmenter en étendant le bénéfice de la zone d'aide privilégiée aux points critiques des départements de la Creuse et de la Corrèze. Mais il faut faire plus; lors de la décentralisation à Limoges de certains services postaux et lors de l'installation de la S. A. V. I. E. M., le Limousin a montré qu'il pouvait constituer une excellente terre d'accueil. Il reste prêt à recevoir de nouvelles administrations, de nouvelles branches de services nationaux.

Parallèlement, l'effort de construction de logements sociaux devrait être accru. En effet, le jeune paysan contraint d'abandonner sa terre se réinstallera d'autant plus volontiers dans sa région qu'il y trouvera, réunis en un même lieu, un emploi et un logement.

La C. O. D. E. R. a chiffré à 5.800 par an la dotation en logements qui, régionalement, serait indispensable. Or, en 1964, nous en avons eu 3.349 et, en 1965, 3.150 dont 100 ont été attribués à Limoges au titre des implantations industrielles. On nous en promet 3.400 en 1966; c'est encore très insuffisant.

Enfin, il faut équiper la région.

En ce qui concerne l'équipement rural, si nécessaire dans une région essentiellement agricole, il est juste de reconnaître qu'un effort a été fait pour le développement des adductions d'eau et des remembrements. La région disposera en 1966 de 3,88 p. 100 des crédits régionalisés pour l'équipement rural et de 4,37 p. 100 pour le remembrement.

Par contre, restent insuffisants les crédits destinés à certains secteurs essentiels comme la santé publique. Rien n'est attribué, par exemple, pour la construction du centre hospitalier universitaire de Limoges promis depuis longtemps et indispensable à la région.

Les crédits des P. T. T. pour les lignes téléphoniques et la part du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire ne sont pas proportionnels à l'étendue de la région ni à ses besoins.

Le Limousin n'a donc pas sa juste part dans la répartition des crédits d'investissement. Le pourcentage des crédits qui lui est attribué ne correspond pas à la place qu'il occupe dans la nation: 3,5 p. 100 de la superficie du territoire et 1,7 p. 100 de sa population.

Pour pouvoir « relancer » son économie, il devrait obtenir plus que sa part pendant quelques années. En tout cas, avant qu'il ne soit trop tard, il appelle la « thérapeutique d'urgence » recommandée par le plan régional du 5 novembre 1964 et ne saurait se contenter de simples demi-mesures.

Je vous pose donc le problème, messieurs les ministres, un problème qui n'est pas seulement régional mais national.

Alors que tous les pays économiquement évolués s'efforcent — et la France y prend sa juste part — de remédier au sous-développement du tiers monde, serons-nous capables de remédier au sous-développement d'une région située au cœur même de la France ?

Je ne veux point douter que vous en ayez le désir. Sachez alors en avoir la volonté et consacrez-y les moyens financiers et juridiques nécessaires, faute de quoi « l'ardente obligation du Plan » ne serait qu'une chimère de plus. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est M. Flornoy. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Bertrand Flornoy. Mesdames, messieurs, dans son estimation des perspectives économiques et de leur réalisation, le Plan se préoccupe constamment de l'évolution démographique.

Or dans la France d'aujourd'hui, « évolution démographique » signifie « rajournissement », et on peut dire en se souvenant du siècle écoulé: « rajournissement révolutionnaire ».

Comment le Plan répond-il à cet état de fait nouveau qui lui impose une conception nouvelle des moyens, sinon des objectifs, s'il veut être l'outil fondamental de notre développement ?

Compte tenu de l'imprévoyance des années de l'après-guerre et des retards accumulés, la réponse est aussi favorable que possible dans les domaines de l'éducation nationale et de la formation professionnelles. En est-il de même pour les loisirs et l'accès à la culture qui sont, pour une masse de jeunes Français, des éléments aussi essentiels à leur promotion humaine que l'accès à l'emploi ?

Si l'on compare les budgets actuels de la jeunesse et des sports et des affaires culturelles à ceux d'avant 1958, la réponse est un oui écrasant, un oui sans discussion. Et cependant, ce que nous connaissons déjà de l'application de la loi de programme d'équipement et des initiatives de diffusion de la culture, ce que nous attendons du V^e Plan dans ces domaines ne nous satisfait pas entièrement. Pourquoi ?

J'en donnerai trois raisons — trois exemples — qui aboutiront à trois vœux.

La première, à dire vrai, je la trouve exprimée dans le Plan lui-même qui souhaite « une coordination des initiatives cultu-

relles » dans le but d'éviter le gaspillage des outils culturels. Eh bien ! oui, il y a intérêt, il y a peut-être même urgence, à réaliser une unité de perspective entre les administrations, les associations et les collectivités qui s'intéressent aux activités de jeunesse, au plein air, aux maisons de jeunes et aux maisons de la culture. Six ministères, deux grandes administrations, l'aménagement du territoire, le tourisme sont concernés et une nouvelle politique foncière doit être prévue. Réaliser — si possible au niveau le plus élevé — la coordination des tâches essentielles d'équipement culturel et de loisirs de la France est mon premier vœu.

La deuxième raison de notre insatisfaction est l'absence de la prévision d'un programme d'ensemble d'animation.

Certes, des efforts méritoires sont faits pour que le plus grand nombre de maîtres, de professeurs, de directeurs prennent en charge les millions de jeunes qui sont attirés par les stades neufs, les maisons et les foyers neufs. Mais, d'une part, les prévisions du V^e Plan restent au-dessous des besoins, surtout pour l'enseignement sportif et, d'autre part, tous les moyens ne sont pas encore mis en œuvre. D'où mon second vœu: l'élaboration d'une loi de programme ou d'un plan d'animation, de formation de cadres, qui serait associé au déroulement de la loi de programme d'équipement.

La troisième raison se rapporte aux conditions d'équipement des œuvres universitaires. Il avait été prévu de créer des centres d'activités culturelles et de loisirs dans les résidences universitaires les plus importantes, où plus de 16 p. 100 de l'effectif des étudiants se trouvera l'an prochain, et de créer aussi une maison d'accueil pour étudiants étrangers dans six villes universitaires françaises. Ce sont là deux entreprises dont la première est rendue nécessaire par l'éloignement ou l'isolement de plus en plus fréquents des résidences et les conséquences que comporte cette situation, et dont la deuxième est imposée par le rôle même que la culture française assume dans le monde. Donc, équipement de loisirs dans les résidences universitaires et maisons d'accueil pour étudiants étrangers seront mon troisième vœu.

Ces vœux sont-ils réalisables ? A notre sens, oui, et dans le cadre d'une large politique culturelle et de loisirs, si l'on utilise toutes les chances qu'offrent le Plan et la régionalisation, compte tenu également de la souplesse d'exécution et de répartition des crédits qui sont une des vertus de la deuxième loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Le Plan est une suite d'options; dans le cadre de certaines limites il est une création permanente. Nous serions heureux de toute décision qui constituerait la reconnaissance d'un équilibre fondamental entre les activités productrices prévues par le Plan et les activités dites de loisirs, sur lesquelles on a beaucoup écrit depuis vingt ans et que le Plan se doit de promouvoir largement pour répondre aux besoins d'un pays rajeuni. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Pleven. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. René Pleven. Messieurs les ministres, le projet de loi portant approbation du Plan quinquennal de développement économique et social n'est pas un projet de loi ordinaire.

D'abord, en raison de sa portée: n'est-ce pas le Président de la République qui a rappelé à plusieurs reprises l'importance qu'il attachait à cette « charte du développement économique de la nation » ?

En raison aussi du nombre et du volume des documents que les membres de l'Assemblée nationale, soucieux de se prononcer en connaissance de cause, devaient avoir le temps matériel d'étudier à fond. Il y a d'abord le Plan lui-même, auquel sont joints l'avis du Conseil économique et social, le rapport de notre commission des finances, l'avis de la commission de la production et des échanges. Il s'y ajoute le rapport sur l'exécution du IV^e Plan et une volumineuse annexe de plus de 500 pages intitulée *Document concernant le V^e Plan*, et qui n'a été mise en distribution que le 2 novembre, veille de l'ouverture du débat. Il est naturel aussi, puisque le plan intéresse toutes les régions de programme, que chacun de nous soit appelé à consulter le rapport du préfet de région et l'avis de la commission de développement économique régional qui s'y rapporte. Enfin, il faut se référer aussi au IV^e Plan, aux débats qui précédèrent son adoption ainsi qu'aux options qui furent approuvées en 1964.

Pour avoir tenté cette étude, j'affirme qu'il n'était pas possible de la mener à bien dans l'intervalle de temps qui a séparé la fin de la discussion budgétaire du commencement de celle-ci. L'énormité et la qualité du travail du commissariat au Plan et des commissions qui se réunissent sous son égide, la gravité des choix qu'il nous appartient d'approuver ou de rejeter, auraient pourtant mérité à mon avis une particulière réflexion.

S'il y a un sujet qui, à mes yeux, aurait justifié une session extraordinaire pendant le premier trimestre de 1966, c'était bien le V^e Plan.

Un délai de quelques semaines aurait été d'ailleurs aussi utile au Gouvernement qu'au Parlement, car nous savons tous qu'en raison des circonstances économiques et politiques, jamais aucun des plans antérieurs n'a vu le jour dans une ambiance plus chargée d'incertitudes. Les événements se seraient chargés de dissiper une partie des unes et des autres si cette discussion, par exemple, avait pu prendre place en mars.

Le Plan a été conçu, au moins en ce qui concerne l'agriculture — le Premier ministre le rappelait — dans l'optique d'un développement normal du processus qui nous menait au Marché commun. Il est évident que des modifications du Plan seraient nécessaires si la charge du financement des exportations de nos excédents agricoles devait rester supportée par le seul budget français. D'ici au mois de mars, il aurait été possible de savoir si le Marché commun est définitivement ou non enlisé.

Les incertitudes économiques viennent de la conjoncture actuelle. Le taux d'expansion prévu pour 1965 est de 2,5 p. 100. Il sera peut-être, en fin d'année, légèrement supérieur, mais ne paraît pas devoir atteindre 3 p. 100.

Comment passer de ce taux à celui de 4,5 p. 100 prévu dans le Plan pour 1966 sans entraîner de nouveaux déséquilibres de prix ? Le taux de 4,5 p. 100 repose sur l'hypothèse d'une très nette reprise dans les derniers mois de 1965. Nous serions sur un sol plus ferme si nous pouvions évaluer déjà la réalité de cette reprise. Le début de relance actuel paraît concerner essentiellement la demande de biens de consommation. C'est dire qu'elle est plutôt de nature inflationniste. Elle a d'ailleurs immédiatement entraîné une nouvelle poussée des prix.

La publication des indices de septembre montre, en effet, que la hausse des prix s'est accélérée au cours du neuvième mois de l'année, atteignant un rythme qui correspondrait à une hausse annuelle de 3,8 p. 100. Or, vous le savez, mesdames, messieurs, l'incrédulité qu'a manifestée le Conseil économique et social, les réserves si proches du scepticisme qui ont été exprimées par notre rapporteur général, M. Louis Vallon, portaient précisément sur l'incompatibilité qui pourrait exister entre les deux objectifs majeurs du Plan : une augmentation annuelle moyenne de 5 p. 100 de la production et une hausse moyenne des prix limitée à 1,5 p. 100.

Tous les équilibres du Plan reposent sur cette prévision, mais c'est dans le Plan lui-même que nous trouvons l'énumération des causes inévitables de hausse, causes qui sont la majoration à venir des prix de divers produits agricoles, des tarifs de certains services publics par trop déficitaires, de ceux des services où les dépenses de main-d'œuvre constituent la fraction la plus importante des prix de revient, l'augmentation aussi des impôts locaux.

Devant tant de facteurs de hausse, pour croire au réalisme des objectifs fondamentaux du V^e Plan, il faudrait, comme l'a souligné discrètement M. Vallon dans le chapitre II de son rapport, trouver dans le Plan l'annonce d'une politique qui, au lieu de s'attaquer aux effets des hausses, entendrait agir sur leurs causes ; qui, au lieu de se contenter du blocage des prix, se donnerait comme objectif la réduction des coûts de production.

Je comprends personnellement, dans une certaine mesure, l'irritation qu'a manifestée le Gouvernement devant le fait que les critiques du Conseil économique et social ne s'accompagnaient pas assez de contrepropositions constructives. Je m'efforcerai, quant à moi, de ne pas prêter le flanc à ce reproche.

A mes yeux, l'effort immédiat qu'il faudrait accomplir pour compenser les causes de hausse devrait porter sur les prix de l'énergie.

Je déplore que le Plan n'ait pas traité au fond de cette question essentielle. Ecrire, comme l'ont fait les rédacteurs du projet que nous avons entre les mains, à la page 53, « qu'en ce qui concerne l'énergie les problèmes essentiels se posent du côté des approvisionnements pour lesquels la politique de diversification et de sécurité déjà engagée sera poursuivie », ne me paraît pas saisir complètement toute la réalité.

A maintes reprises, au cours des dernières années, lors des discussions malheureusement trop rapides du budget de l'industrie, M. le ministre sait que j'ai évoqué la pénalisation que notre politique de l'énergie impose à l'ensemble des prix de revient français en général, et aux régions du littoral français en particulier. Cette politique, qui consiste à aligner les prix des charbons importés des pays tiers dans les ports français sur les prix rendus des charbons français produits par des bassins situés à l'extrémité opposée du territoire, en Lorraine et dans le Nord, et dont la vocation n'a jamais été d'alimenter les régions du littoral, aboutit à faire payer le charbon par les

consommateurs de l'Ouest de la France au prix le plus élevé d'Europe.

La conséquence de cette politique a été la disparition totale dans l'Ouest de la France des activités industrielles basées sur le charbon — sidérurgie, carbochimie — alors que l'avenir de la sidérurgie est en France, comme à l'étranger, plutôt sur le littoral, grâce aux possibilités d'importation de charbon à coke et de minerais de fer à bon marché.

Il y a quelques jours, le président de la sidérurgie française, rappelant que celle-ci a importé pendant le premier semestre 41 p. 100 de son coke et 61 p. 100 de son charbon à coke, soulignait que malgré l'abaissement de quatre francs par tonne obtenu en 1965 par rapport à 1964 grâce à la canalisation de la Moselle, le prix d'achat du charbon par les forges françaises dépassait encore de 12 à 20 p. 100 celui de leurs concurrents étrangers.

Il disait que le prix d'achat du fuel en France dépassait de 25 p. 100 ceux auxquels s'approvisionnaient les sidérurgies belge et italienne. L'E. D. F. qui aurait présentement intérêt à multiplier les centrales thermiques fait des constatations analogues.

Que dire des utilisateurs industriels qui se trouvent desservis par des ports comme ceux de Brest, de Lorient ou de Saint-Malo ? Au mois de mai dernier, le groupe de travail « Charbon » de la commission de l'énergie du V^e Plan précisait qu'en utilisant vers les ports de la Baltique des navires de 15.000 à 20.000 tonnes pour les charbons polonais et russe et des navires de 40.000 à 60.000, voire 80.000 tonnes vers les ports d'outre-Atlantique pour le charbon américain, il serait possible d'obtenir la thermie charbon à 0 centime 75 C. I. F. alors que les prix de vente aux utilisateurs sont actuellement de un centime à Lens et de 1 centime 25 à Brest.

Ainsi, l'utilisateur de Lens est avantagé de 30 p. 100 par rapport au prix de revient du charbon national, tandis que celui de Brest est pénalisé de près de 70 p. 100 par rapport au prix de revient du charbon importé qu'il devrait pouvoir consommer.

Il s'agit là à la fois d'une injustice et d'une distorsion économique qui, en aggravant les déséquilibres régionaux, est finalement préjudiciable à l'économie française. Car celle-ci, pendant les vingt années qui nous séparent encore du moment où notre sécurité et notre indépendance énergétiques seront garanties par l'avènement de l'ère nucléaire, a besoin avant tout d'énergie aux prix les plus bas possible, qu'il s'agisse du charbon, du mazout ou de l'électricité.

En préconisant cette politique, je n'entends en aucune manière méconnaître ou sous-estimer la gravité des problèmes de reconversion des houillères nationales. Je n'ai jamais protesté contre l'importance des subventions qui leur sont nécessaires. Je pense en particulier, car entre régions pauvres nous éprouvons une mutuelle sympathie, aux difficultés des petites régions minières du Centre et du Midi, notamment des départements de la Loire et du Gard, et aussi aux problèmes de conversion de certains puits du Nord de la France.

L'implantation d'activités nouvelles dans ces régions est la seule solution qui puisse être réellement apportée à leurs difficultés. Le prix à payer pour ces implantations obérerait moins l'économie française que la politique actuellement suivie, laquelle empêche l'Ouest de la France de tirer parti de l'atout naturel que constitue sa façade maritime et qui devrait lui permettre d'obtenir l'énergie au moindre coût que ce soit pour l'importation des produits pétroliers ou des charbons américain, polonais ou russe.

A ce sujet, je tiens à dire que j'approuve vivement la décision du Gouvernement de développer les importations de charbons russe et polonais. D'abord, parce que le charbon polonais nécessaire par exemple à l'E. D. F. n'est pas un concurrent des charbons français et ne fait pas obstacle à l'emploi de nos mineurs puisque l'E. D. F. a pris l'engagement d'acheter la totalité de la production de charbon des qualités qui lui sont nécessaires pouvant être fournies par les houillères nationales. Ensuite parce que nous payons ces importations avec des exportations de matériels d'équipement.

Un deuxième moyen d'amener la baisse de nos coûts de production est naturellement la modernisation des outillages, donc les investissements. La stagnation des investissements est toujours plus grave en France qu'ailleurs parce que, nous le savons bien, leur insuffisance a depuis longtemps été la maladie chronique de notre économie. L'appareil de production insuffisant ou dépassé qui en résulte sera-t-il capable de répondre à une reprise de la demande et d'assurer un taux d'expansion annuel de 5 p. 100 dans les deux ou trois années prochaines ?

Nous sommes à cet égard, me semble-t-il, en présence d'un double risque : ou la reprise sera lente et progressive et le

taux d'expansion prévu ne sera pas respecté ; ou la reprise sera rapide et les tensions inflationnistes réapparaîtront d'autant plus fortes que les investissements auront été insuffisants. Faudra-t-il mettre alors en route un plan de « restabilisation » qui, évidemment, sacrifierait l'expansion ?

Pour écarter ces risques, il faudrait donc investir beaucoup et vite. Or les investissements productifs du secteur privé n'ont progressé en 1964 que de 3,4 p. 100. Pour augmenter ce taux, le projet de Plan indique que le taux d'autofinancement des entreprises devra être relevé à 70 p. 100. Ce taux n'est actuellement que de 62 p. 100. Mais la politique de vérité des prix des services publics aura plutôt tendance à réduire la marge d'autofinancement des entreprises si elle ne s'accompagne pas d'une réduction de la pression fiscale qu'elles subissent. Or celle-ci me paraît exclue des prévisions.

Quant à l'accroissement de l'épargne des particuliers qui était l'objectif des mesures cohérentes et détaillées proposées par la commission Lorain, il ne me paraît pas suffisamment encouragé par la partie trop limitée des recommandations de cette commission qui a été retenue dans les lois de finances de 1965 ou de 1966.

Pour accroître massivement la demande d'obligations du public, la Chambre de commerce de Paris n'avait pas hésité en mars 1965 à soulever le problème du rétablissement du droit d'indexation. Cette question n'avait pas été traitée par la commission Lorain mais devant la nécessité d'aller fort et vite, y aura-t-il eu tellement d'inconvénients, par exemple pour les obligations émises pendant la durée du V^e Plan, à autoriser cette indexation qui, disait la Chambre de commerce de Paris « serait considérée plutôt comme une preuve de la confiance des pouvoirs publics dans le maintien de la stabilité » ? Cela aurait constitué en tout cas un moyen fort efficace de faire baisser le taux de l'intérêt.

Ne devrait-on pas aussi aller plus loin que ne l'ont été les lois de finances dans les facilités d'amortissement ? L'une des caractéristiques de l'économie moderne qui est poussée par la recherche vers des évolutions de plus en plus rapides est que les produits y meurent très vite. Il en résulte que les outillages qui servent à les fabriquer sont très rapidement dépassés ou inutiles.

J'ai lu qu'aux Etats-Unis on estimait que 90 p. 100 des produits lancés sur le marché étaient remplacés par d'autres avant la quatrième année. Pour les produits ménagers, par exemple, la vie des modèles était de 3½ ans en 1920, de 22 ans en 1940 et de huit ans en 1960. Dans les industries d'avant-garde, comme l'électronique, la technique progresse si rapidement que la durée de vie des produits est plus courte encore. Ce phénomène tend à accroître encore les besoins d'investissement, donc de capitaux, donc d'épargne.

Aussi ai-je été surpris de constater qu'après avoir enregistré les difficultés de financement par des voies non inflationnistes le projet de V^e Plan ait énoncé comme une donnée de base la limitation du recours aux capitaux provenant de l'étranger.

Au lieu de procéder par affirmation, le projet de Plan aurait dû nous exposer le pour et le contre des investissements de capitaux étrangers.

La France et l'Allemagne suivent à l'égard de ces prises de participation étrangères des politiques différentes. En comparant ces politiques, on peut se poser la question de savoir laquelle conduit à l'asservissement ou, disons, à la subordination économique, et laquelle conduit à l'affranchissement ou à l'indépendance. Réfléchir sur ce sujet révèle qu'il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire de répondre à cette double question.

Si l'indépendance exige l'aptitude à faire face à la concurrence d'unités de production considérables dotées de très puissants moyens de recherche, l'Allemagne, en acceptant sans complexe les concours financiers étrangers, n'est-elle pas en train de paver la voie qui la mène à une plus grande indépendance économique ? La politique qu'elle suit dans ce domaine n'est-elle pas une des causes majeure du dynamisme de l'économie allemande ?

La Bundesbank, dans une étude de mai 1965, relève que, à la fin de 1964, 3.267 entreprises établies en Allemagne comptaient des participations étrangères s'élevant au total à onze milliards de D. M. sur un capital global de 120 à 140 milliards de D. M. Les participations étrangères représentaient donc 10 p. 100 et il est assez intéressant d'observer que la somme des participations suisses et hollandaises — 33 p. 100 du total — équivalait pratiquement à celle des Etats-Unis — 34 p. 100.

La Bundesbank concluait de cet examen que l'existence de telles participations ne présentait pas d'inconvénient de principe, qu'elle ne pouvait qu'agir de façon très positive sur la croissance de la productivité globale interne dans la mesure où

l'apport d'expériences techniques nouvelles — je cite le rapport de la Bundesbank — est fréquemment liée à ces opérations d'investissement.

En écartant de son territoire des moyens de développement qui trouvent *ipso facto* bon accueil chez ses voisins, la France ne se condamne-t-elle pas à subir, dans un avenir relativement proche, la loi d'une concurrence pour laquelle elle sera insuffisamment armée ?

Lorsque Libby's s'est installé en France plutôt qu'en Italie, notre économie générale et l'activité de la partie sous-développée du Languedoc n'en ont-elles pas finalement bénéficié ?

J'ai été surpris, par ailleurs, qu'aucune allusion n'ait été faite au concours que pourrait apporter à nos investissements la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Si la conviction existe réellement que le Marché commun continuera, comment négliger l'apport que peuvent fournir ces institutions communautaires, notamment quand on sait l'importance des financements consentis par exemple aux régions sous-développées de l'Italie par la Banque européenne ?

Jusqu'à maintenant, globalement, 67 p. 100 des prêts de la Banque européenne sont allés à l'Italie, 15 p. 100 seulement à notre pays et, en 1964, la proportion des prêts à l'Italie est même passée à 75 p. 100, comprenant des financements comme celui de l'autoroute du Brenner ou celui du réseau téléphonique de la Sardaigne.

Les prêts de la Banque européenne ne nous paraissent soulever aucun problème politique, mais ils posent un problème financier. La Banque contracte en unités de compte, donc en or. Le Trésor français n'a jamais accepté de couvrir les emprunteurs français contre le risque de change, ce qui a freiné considérablement les appels des entreprises françaises à la Banque.

J'estime que, pour aider l'industrialisation de nos régions sous-développées, cette garantie de change, même en exigeant de la part des emprunteurs le versement d'une prime d'assurance, serait justifiée. La famine d'investissement dans notre pays est telle que nous devrions user à plein des facilités offertes par la Banque européenne d'investissement.

Je signalerai aussi combien il serait désirable de diriger l'agriculture vers la section d'orientation du F. E. O. G. A., qui a des moyens importants à mettre à la disposition d'opérations tendant à modifier les structures agricoles.

Les différents points que je viens d'énumérer, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'utilisation du littoral, des investissements européens, étaient mentionnés dans l'avis de la commission de développement économique régional que j'ai l'honneur de présider.

Le fait qu'ils n'aient point été mentionnés dans le document dont l'approbation nous est demandée me conduit à poser une question qui, dans toute la France, est dans l'esprit d'un très grand nombre de membres de ces commissions : dans quelle mesure la préparation du Plan n'a-t-elle pas été une œuvre encore trop essentiellement parisienne ? Dans quelle mesure a-t-il été effectivement tenu compte des avis qui nous furent demandés dans des conditions de précipitation dont vous vous souvenez et qui, je le dis tout de suite, excusables cette année parce qu'il s'agissait de la mise en train d'un rouage nouveau, ne le seront pas dans les années à venir, par exemple au moment de l'examen du contenu des tranches opératoires attribuées à chaque région ?

Avec cette probité intellectuelle qui lui vaut le respect de tous les membres de cette Assemblée, M. le commissaire général du Plan nous a prévenus, hier, que chaque région serait naturellement déçue par le montant des crédits qui lui seraient alloués. Je rassure M. le commissaire général du Plan : il y a, hélas ! bien longtemps que les représentants des collectivités, des organisations professionnelles et syndicales, qui composent les commissions de développement économique régional, ont passé l'âge de croire au père Noël. (Sourires.) Mais ils ont tous celui où l'on s'intéresse à l'enchaînement des effets et des causes.

Si les crédits disponibles pour l'aménagement du territoire et la stimulation des régions sont si inférieurs à ceux que nous souhaiterions pour répondre à nos besoins, n'est-ce pas le fait d'options générales que nous avons l'occasion de discuter dans un débat comme celui-ci ?

En parlant ainsi, je précise tout de suite que je n'entends pas du tout évoquer les décisions fondamentales de la politique de défense, que, personnellement, je n'ai jamais combattues et dans lesquelles, à mon avis, trop nombreux sont nos collègues qui ont tendance à trouver une explication simpliste à l'insuffisance de certains crédits. En effet, les armements classiques sont devenus aussi coûteux que beaucoup d'armements atomiques ! Non ! J'évoque les grandes options générales d'aménagement du territoire, résumées au 8^e paragraphe du 1^{er} de la section A — les

objectifs généraux — du chapitre I^{er}, reprises et développées dans les pages 147 à 159 du Plan et qui montrent que l'on entend mener de front :

Premièrement, l'industrialisation de l'Ouest du territoire — le mot « Ouest », pris dans l'acception désormais adoptée dans le vocabulaire du Plan, désignant les quarante-sept départements de dix régions de programme allant de la Manche aux Pyrénées-Midi et au Languedoc ;

Deuxièmement, la politique de développement et de reconversion industrielle nécessaire aux régions du Nord et de l'Est ;

Troisièmement, la modernisation de Paris et le développement d'une immense région parisienne urbaine allant de Paris au Havre avec création de villes nouvelles, dont l'édification commencera dès le V^e Plan avec aide de l'Etat sous forme de dotations en capital car cette précision est inscrite dans le V^e Plan ;

Enfin, quatrième, la mise en œuvre d'une armature urbaine hiérarchisée comportant l'aménagement et l'équipement des métropoles d'équilibre.

Quelle que soit l'efficacité des encouragements à l'épargne et à l'investissement, croit-on véritablement que ces quatre orientations fondamentales pourront être suivies parallèlement et avec la même vigueur ? Il est fatal qu'une ou deux d'entre elles obtiennent la priorité et je voudrais me tromper en déclarant que je crains bien que cette priorité ne s'établisse en faveur de Paris et de la région parisienne et des métropoles d'équilibre.

Pourquoi cette crainte ? Mais parce que cette région, ces métropoles ont pour elles leur masse économique et politique. En outre, la région parisienne a été la seule à bénéficier d'une centralisation de commandement et de responsabilité par la nomination d'un délégué général au district, dégagé de toute autre obligation administrative, et dont tout le monde connaît et admire la personnalité : M. Delouvrier.

La région parisienne a été aussi la seule à bénéficier d'une loi de programme comme elle est encore la seule à disposer déjà d'un schéma directeur de développement.

Ce n'est pas la première fois que je me trouve d'accord dans le domaine de l'aménagement du territoire avec M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges, dont il a rapporté l'avis sur le projet de V^e Plan.

Mes chers collègues, je vous invite à vous reporter à la remarquable analyse qui figure dans son rapport. Pas plus que moi-même, M. Lemaire ne se résigne à une croissance de la région parisienne qui porterait la population de celle-ci, dans trente-cinq années, à quatorze, voire à seize millions d'habitants.

M. Lemaire l'a souligné : « Il ne faut pas seulement freiner, il faut stopper l'accroissement de la population parisienne et ne pas recommencer l'erreur de Paris en province, par les métropoles régionales ». (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Et moi j'ajoute que si le plan accepte cet accroissement démesuré ou s'y résigne, la région parisienne continuera fatalement à aspirer vers elle la main-d'œuvre qui est l'un des principaux atouts de l'Ouest de la France et la sous-industrialisation de cette moitié du pays continuera, d'autant que, vous le savez bien, le schéma directeur du développement de la région parisienne a eu une influence psychologique indéniable sur les dispositions des industriels en matière de décentralisation.

Les chiffres cités dans le rapport de M. Lemaire montrent que la plus grande proportion de la décentralisation des bureaux et des ateliers a tendance à se faire du département de la Seine vers ceux de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise.

M. le commissaire général du Plan, dans son exposé d'hier devant notre Assemblée, attribuait l'arrêt de l'industrialisation de l'Ouest, qui s'est manifesté en 1964 et 1965 après un essor prometteur en 1961, 1962 et 1963, au ralentissement général du rythme de l'expansion.

C'est vrai, mais ce n'est pas la seule cause. Il en est une autre, qui est l'insuffisance des incitations, surtout maintenant que les industriels savent ce que va être le plan de développement de cette grande région urbaine de Paris au Havre.

Aussi avec quelle prudence le Plan s'est-il exprimé sur les possibilités de réalisation de cette option essentielle qu'était la fixation à 40 p. 100 de la proportion des emplois industriels nouveaux à créer d'ici à 1970 !

Cette réalisation sera difficile dans un certain nombre de régions, reconnaît le Plan, et je le félicite de sa sincérité. M. Lemaire, lui, plus concret, a précisé dans son rapport celles des régions où cette réalisation serait le plus difficile et nous y avons trouvé — d'ailleurs sans surprise — l'extrême-Ouest de la France.

Mais nous ne nous y résignons pas car, dans notre opinion, ce qui manque surtout à cette partie du territoire, c'est une organisation d'expansion adaptée à sa situation géographique

particulière — je pense à l'exemple donné en Italie par la Caisse du Midi — et c'est aussi une idée maîtresse de développement. Paris a le plan Delouvrier ; l'Est a la création d'un grand axe mer du Nord-Méditerranée ; il faudrait pour l'Ouest aussi une ou deux grandes idées de développement. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Personnellement j'en suggérerai deux.

En premier lieu, la transformation des produits agricoles, une politique des industries alimentaires, qui devraient être localisées systématiquement dans l'Ouest, et aussi une politique littorale et atlantique favorisant l'implantation d'industries dépendant de matières premières pouvant venir par mer et réexportant une partie de leurs produits par la voie maritime, dont je vous demande de vous souvenir qu'elle n'est pas seulement desservie par les navires de très gros tonnage et par les très grands ports, mais aussi par ce camionnage de la mer qui s'appelle le cabotage. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Si l'Est, le Nord-Est, le Sud-Est sont géographiquement bien situés à l'égard des zones les plus prospères du Marché commun, n'oublions pas non plus que l'un des atouts géographiques de l'Ouest est sa proximité de deux grands marchés, l'Angleterre et l'Espagne.

En second lieu, il faudrait aussi à l'Ouest une politique originale de tourisme, fondée sur la préservation de la nature, sur le fait que l'Ouest possède encore de grands espaces, une politique de développement systématique du tourisme nautique et des ports dont ce tourisme a besoin. Or, je n'ai pas vu grandes traces dans le Plan du souci de favoriser des orientations comme celles que je viens d'indiquer.

Aussi, mes chers collègues, après les déceptions que le IV^e Plan a apportées aux régions qu'on appelait alors « d'entraînement », nous ne pouvons pas accueillir avec beaucoup d'optimisme ou de confiance celui qui va lui succéder.

Nous n'avions approuvé le IV^e Plan — je le rappelle au Gouvernement — ce IV^e Plan qui avait pour objectif la création, de 1960 à 1963, de 32.000 emplois industriels nouveaux en Bretagne, alors qu'à la fin d'avril 1964, 14.897 emplois de cette nature seulement avaient été créés, soit moins de 50 p. 100 de l'objectif, et que, dans le même temps, il y avait eu 12.033 emplois supprimés, nous n'avions accepté, dis-je, le IV^e Plan que parce que celui-ci devait être complété par une loi de programme en faveur des régions d'entraînement.

Celle-ci, malgré des promesses répétées, n'a jamais été déposée.

La promesse de cette loi était inscrite dans un amendement qui avait été accepté par le Gouvernement, qu'il avait lui-même inséré dans une lettre rectificative au Plan. Nous ne pouvons par conséquent plus faire confiance à la procédure des amendements au Plan.

Le vote de beaucoup d'entre nous dépendra donc des déclarations que le Gouvernement pourra être appelé à faire dans le débat, notamment en ce qui concerne sa politique de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'amélioration des incitations financières pouvant favoriser l'industrialisation, non seulement par décentralisation, mais par expansion des activités existantes.

J'insiste, en particulier, sur l'abaissement du seuil de 30 emplois nouveaux, qui serait particulièrement important dans les régions de l'Ouest. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Faute de ces explications, faute d'assurances complémentaires, les objectifs du V^e Plan ne nous paraîtraient pas assortis des moyens de les réaliser et nous n'accepterions pas de paraître nous associer à des espérances qui n'aboutiraient encore qu'à de nouvelles déceptions. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Duhamel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. Jacques Duhamel. Messieurs les ministres, il y a un an vous nous soumettiez les options du Plan. Nous pouvions espérer les infléchir.

Aujourd'hui, vous nous proposez le texte du Plan. Nous ne pouvons plus que le juger. Nos craintes pour l'avenir de notre pays ne se sont pas dissipées. Puis-je ajouter que pour l'avenir de ma région, elles se sont aggravées !

Tout plan repose sur des hypothèses, implique des objectifs, exige des engagements. Or trop de vos hypothèses sont des illusions, trop de vos objectifs des vœux, trop de vos engagements des délégations.

Que d'inconnues marquent vos hypothèses ! Il y a d'abord, quoi qu'en ait pu dire hier M. le Premier ministre, celle du Marché commun. Comment pouvez-vous soutenir, après avoir

claironné par tant d'années que la seule chance de l'agriculture française résidait dans le Marché commun, qu'en cas d'abandon de ce Marché commun — je cite M. Pompidou : « le changement serait infiniment moindre qu'on ne le croit ». Quelle erreur de jugement ou alors quelle turpitude de propagande !

En vérité, pour l'agriculture surtout, mais pour l'industrie aussi, le Marché commun offre, par rapport au marché mondial, la perspective et l'avantage d'une concurrence organisée par rapport aux charges ou aux risques d'une concurrence totalement libre.

Toutefois, pour s'adapter à l'une comme à l'autre, une grave incertitude pèse encore sur le Plan, qui tient à ce que vous avez fait depuis cinq ans ou, plutôt, à ce que vous n'avez pas fait. Vous n'avez pas su profiter de la stabilité politique pour transformer les structures économiques. Vous n'avez pas su utiliser la marge de la dévaluation pour gagner l'échéance de la compétition. Le plan de stabilisation s'analyse en simple blocage, aucunement en vraie réforme. Il a freiné sans préparer.

Sur ces bases, l'indispensable pari de l'expansion de la production dans la stabilité des prix paraît maintenant bien aléatoire. Si, en un an, vous avez limité la hausse des prix à 2,5 p. 100, vous l'avez payé de la stagnation. Comment alors croyez-vous rendre compatibles une croissance de production portée à 5 p. 100 et un glissement de prix ramené à 1,5 p. 100 ? Ni les actions publiques, ni les investissements privés n'ont été entrepris pour réaliser une baisse relative suffisante des prix industriels qu'implique, il faut bien le dire, ce taux moyen, compte tenu des augmentations annuelles prévues au moins sur trois points : de 3 p. 100 des prix agricoles, de 3 p. 100 des services publics, d'environ 8 p. 100 des loyers.

Aussi plusieurs de vos objectifs sont-ils de simples indications. Vous me direz qu'il n'en est pas ainsi pour les équipements publics. C'est exact. Il est vrai qu'en priorité, pour ne pas compromettre le programme, vous avez rectifié en hausse les chiffres initiaux de consommation militaire, tandis que vous choisissez en baisse ceux qui étaient prévus pour l'équipement scolaire, ce qui est impardonnable.

Mais encore faudrait-il que le budget de 1966, qui doit normalement correspondre à la première année d'exécution du Plan, ouvre des crédits qui, pour ne pas être exactement le cinquième du programme planifié, du moins ne s'en éloignent pas trop. Or, voulez-vous un exemple que je connais bien puisque — M. Massé s'en souvient — la commission de développement économique régional de Franche-Comté avait demandé une priorité — la priorité — pour les routes nationales ? Le budget de 1966 correspond à 6 p. 100 de la plus basse des trois hypothèses qui ont été envisagées pour l'enveloppe régionale en matière de routes.

D'ailleurs, le caractère purement indicatif de certains objectifs ne peut être caché. Pour la construction, vous devez reconnaître que sur les 480.000 logements annoncés pour la dernière année du Plan, seulement 260.000 — plus peut-être 15.000 logements administratifs — peuvent être garantis, et pour cause, puisqu'aucune réforme n'est amorcée pour le financement de la construction. Pour l'agriculture, vous devez expliquer que la revalorisation-rattrapage de 4,3 p. 100 — rectifiée en baisse — ne peut être non plus certifiée, et pour cause, puisqu'aucune autre politique que l'exode rural n'est définie pour permettre de l'atteindre.

En vérité, trop de vos engagements sont des invitations, pas assez des incitations. Vous vous en remettez par trop à d'autres du soin de réaliser le Plan sans décaler, à leur égard, assez de moyens pour les y conduire. C'est là votre erreur. Le Plan doit être un acte de mobilisation, non de délégation. Vous demandez beaucoup aux individus, aux entreprises, aux collectivités, soit ! Mais à l'Etat ? Dans notre pays où ni la démographie, comme aux Etats-Unis, ni l'exportation, comme en Allemagne, ne suffisent à provoquer spontanément l'expansion, l'Etat doit davantage orienter l'équipement et outiller le financement. Alors, mais alors seulement, l'initiative, disposant des instruments, répercutera les impulsions.

Oui, le Plan, pour préparer l'avenir de tous, exige un effort de tous. Mais il faut alors au moins deux certitudes : celle de la justice qui doit présider à cet effort — et le moins qu'on puisse dire est que le système fiscal français actuel n'en témoigne guère — celle de l'engagement de l'Etat qui doit conduire à cet effort — et le moins qu'on puisse dire est que la politique économique à court terme qu'applique le Gouvernement est jusqu'ici en contradiction avec la politique économique à moyen terme qu'implique le Plan.

Cependant, pour que chacun saisisse mieux la signification concrète de ce Plan et, du coup, sans doute, en accepte plus aisément les nécessaires disciplines, le Gouvernement avait, pour la première fois, recherché la projection régionale du Plan. Une consultation préalable des commissions de développement

devait orienter un aménagement délibéré du territoire. Rien n'était en effet plus important.

Dans cette perspective, en ce qui concerne l'Est français, il y a un an, M. le Premier ministre avait, à l'issue du débat sur les options du V^e Plan, pris des engagements au sujet de l'axe Mer du Nord-Méditerranée. Il avait annoncé — je cite — « en particulier des liaisons... » — je souligne ce pluriel — « ... des liaisons fluviales entre le bassin du Rhône et le bassin du Rhin ».

En fait, pour la plupart des régions directement concernées et singulièrement pour le Centre-Est, l'essor industriel est en effet lié aux voies de communication. Décalé dans le cadre français, l'Est serait recentré dans le cadre européen. Il suffirait que, désormais bien situé, il soit enfin bien relié. Pendant plusieurs siècles, les guerres religieuses et nationales l'ont fortifié contre les invasions, mais éloigné de l'équipement. Ce serait sa revanche sur l'Histoire.

Certes, à cet effet, le canal n'est pas tout. Si ce n'est pas une voie désuète — il suffirait de considérer les travaux entrepris aux Etats-Unis, en Union soviétique, en Allemagne ou ailleurs — ce n'est pas non plus une voie miraculeuse ; elle vaut, en vérité, plus par ce qu'elle attire que par ce qu'elle transporte. Mais en l'occurrence, le canal reliant la mer du Nord à la Méditerranée peut modifier, réorienter au bénéfice de toute la France le développement industriel et commercial de l'Europe.

La puissance industrielle de la Communauté économique européenne est encore très concentrée dans ce que l'on appelle le « triangle lourd », formé en gros par Dortmund, Dunkerque et Bâle, qui produit les deux tiers du charbon, du fer et de l'acier. Or, de là, les communications sont aisées vers la Belgique et les Pays-Bas, Anvers et Rotterdam. Des voies pénètrent dans les plaines d'Allemagne du Nord et se dirigent vers les ports hansatiques. Le Rhin se prolonge vers l'Est par le Main et le Neckar, et bientôt par le Danube jusqu'à la mer Noire.

Mais, au Sud, rien n'est ouvert entre le Rhin et le Rhône. Ce qui devrait être un carrefour demeure un obstacle. Si ce dernier était levé, les entreprises important leurs matières premières et exportant leurs produits finis pourraient d'autant mieux s'y installer que l'évolution connue de la démographie y est plus rapide que celle prévue pour l'emploi, que les qualités naturelles et la formation technique de la main-d'œuvre y sont bonnes et que les équipements urbains, les zones industrielles et les aménagements portuaires y sont préparés.

M. le Premier ministre a dit un jour : « Ce canal entre dans nos plans ». Dans vos plans, mais dans le Plan ? Qu'en est-il aujourd'hui que la volonté doit se traduire en chiffres ?

La commission nationale de l'aménagement du territoire à laquelle je tiens à rendre hommage avait retenu un programme de 942 millions de francs. Le V^e plan n'inscrit que 432 millions, auxquels il convient d'ajouter 100 millions de participation aux travaux sur le Rhône, mais dont il faut relever que 224 millions correspondent à des reports de crédits inutilisés du IV^e Plan. Cela n'engage rien sur la branche alsacienne, ni au Nord ni au Sud, ni jusqu'aux seuils, ni à travers les seuils.

M. le Premier ministre nous avait pourtant solennellement promis ici même des liaisons entre les bassins du Rhin et du Rhône. Ce pluriel paraît aujourd'hui bien singulier.

Vous expliquez cette lacune par le coût accru de l'aménagement du Rhône dont l'achèvement est reporté au delà de 1972, dit le Plan, et peut-être même très au-delà, me dit-on d'autre part.

Je vous demande du moins de faire en sorte que la mise à grand gabarit soit engagée dès maintenant sur les tronçons de Chalon-Saint-Symphorien et, de là, vers Dôle et Besançon, d'une part, et vers Gray, d'autre part, pour que l'avancée par le Sud jusqu'aux seuils, coïncide avec les travaux entrepris au Sud sur le Rhône.

Vous dites que, pour le canal, votre décision est prise. Alors apportez-en la certitude et anticipez-en l'effet. Si des étapes étaient fixées, d'abord jusqu'aux seuils, puis à travers les seuils, les implantations industrielles pourraient devancer l'achèvement des travaux ; d'autant que, l'expérience de Pierre-Bénite en témoigne, la pénétration et le prolongement de la voie rhodanienne transformé déjà, par elles-mêmes, l'activité régionale. Mais des crédits annuels pour des expropriations foncières n'y suffiraient pas, je le crains. Marquez donc résolument d'une grande œuvre votre Plan. Ne refusez pas d'y placer, à côté d'un atoll dans le Pacifique, un canal en Europe.

Car c'est en fonction de l'Europe que ce V^e Plan doit être conçu et appliqué.

Je vous ai dit en commençant, et je vous répète en terminant, que je ne partageais pas le sentiment de M. le Premier ministre sur l'effet qu'entraînerait l'abandon du Marché commun. Si l'intégration économique européenne devait être

interrompue, je ne crois pas que nous soyons structurellement adaptés à la libre concurrence internationale et que nous puissions y parvenir dans les cinq ans à venir, faute de nous y être préparés dans les cinq ans passés. Je crains bien que, sous le choc, ne renaisse, presque fatalement, un protectionnisme sclérosant. Ce serait désastreux.

Mais le cadre intermédiaire et organisé de l'Europe nous impose, nous permet déjà un changement de dimension qui exige à mon sens une action plus rigoureuse, une intervention plus soutenue que celle que vous prévoyez dans le Plan. Cela, du moins, serait à notre portée, si le Gouvernement d'abord le voulait. Ce ne sont pas les propos d'un jour qui suffisent à nous en convaincre, mais l'action de tous les jours. Vous ne pouvez empêcher que la politique d'hier fasse douter de la politique de demain.

Mais, changez-en et nous changerons d'avis. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Rieubon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. René Rieubon. Mesdames, messieurs, malgré certaines réticences qui peuvent exister en fonction d'un esprit régionaliste fort compréhensible, il est une option du V^e Plan dont les conséquences peuvent être incalculables, selon qu'elle sera réalisée dans un délai raisonnable ou ralentie par manque des crédits nécessaires.

Le chef de l'Etat et le Premier ministre eux-mêmes n'ont-ils pas affirmé leur volonté de voir cette réalisation se concrétiser dans le cadre du V^e Plan ?

Le 1^{er} octobre dernier, M. le ministre des travaux publics a annoncé comme irréversible la décision du Gouvernement d'aménager la liaison Mer du Nord—Méditerranée.

En vérité, il faut bien dire que, dans le cadre du V^e Plan, le Gouvernement parle davantage d'options que de réalisations fermes. M. le Premier ministre indique bien que les programmes du V^e Plan comportent la canalisation de la Moselle à grand gabarit de Metz à Frouard et Toul, de Toul à Neuves-Maisons, l'aménagement de la Saône à grand gabarit jusqu'à Chalons, ainsi que la desserte et l'aménagement du port de Fos.

Certes, en ce qui concerne ce port, les premiers travaux sont en cours. Cependant on doit constater que les mesures prévues au Plan sont notoirement insuffisantes pour assurer à bref délai, c'est-à-dire avant la fin du Plan, le potentiel économique indispensable que l'axe Mer du Nord—Méditerranée doit représenter comme contrepoids à la puissance industrielle de plus en plus gigantesque de nos voisins d'Allemagne fédérale dans le bassin rhénan.

Cette région, reliée à l'europort de Rotterdam, absorbera très vite l'économie de nos régions de l'Est où les cartels allemands feraient la loi si ces régions ne possédaient pas les débouchés naturels et les sources d'approvisionnement que doit inmanquablement leur procurer la voie d'eau Mer du Nord—Méditerranée.

Les crédits accordés dans le cadre du V^e Plan ne permettront pas d'assurer des réalisations suffisantes pour garantir l'efficacité de la concurrence de nos marchés et donner à notre économie des chances égales de succès dans la compétition qui est engagée avec nos voisins immédiats de la petite Europe.

La société d'études Mer du Nord—Méditerranée estimait à 1.037 millions de francs les crédits nécessaires aux aménagements à prévoir durant les cinq années à venir. La commission nationale de l'aménagement du territoire avait retenu 942 millions, chiffre relativement valable. Le Gouvernement n'a retenu que 432 millions, dans lesquels figurent 224 millions qui n'avaient pu être utilisés au cours du IV^e Plan. On tombe donc finalement à 208 millions de francs pour les opérations nouvelles en cinq ans, soit à peine le onzième du montant du budget militaire pour 1966.

A ce rythme, il faudra vingt-sept ans pour prolonger la canalisation de la Moselle jusqu'aux abords de Nancy et dix-huit ans pour relier le Rhône au port de Chalons-sur-Saône. Quel bel exemple d'efficacité et de dynamisme !

Pendant ce temps, l'Allemagne aura, d'ici à 1970, relié tous ses fleuves par un réseau de voies navigables à grand gabarit. La Belgique aura aménagé deux grands axes qui détourneront

les courants commerciaux vers l'Allemagne et les Pays-Bas. Rotterdam qui est déjà le premier port méditerranéen, si paradoxal que cela puisse paraître, monopolisera toute l'activité maritime de l'Europe du Nord.

Il n'est pas jusqu'à nos voisins italiens qui, entreprenant dès maintenant l'aménagement du Pô en reliant par une voie d'eau à grand gabarit Milan à Crémone, nous devanceront et nous supplanteront en Méditerranée par la liaison des grands centres industriels de l'Italie du Nord au port de Gênes, prenant ainsi une place prééminente dans tous le bassin méditerranéen.

Lorsqu'on apprend qu'avec un niveau relativement faible de production d'acier, l'Italie a vendu en France 20.000 tonnes de produits sidérurgiques en 1964, on se rend compte de l'intérêt que peut avoir notre pays à la création de l'axe fluvial Nord-Sud qui, en abaissant les prix de transport de 50 p. 100, réduirait l'écart de prix entre les aciers français et italiens.

Il y a aussi un intérêt primordial à procéder à l'implantation d'entreprises sidérurgiques dans le golfe de Fos, car cette implantation commande non seulement le développement de Marseille, mais aussi celui de la vallée du Rhône, de la Franche-Comté, en même temps qu'elle assure la sauvegarde du bassin lorrain.

La réalisation dans un délai acceptable du complexe industriel de Fos n'est pas seulement une nécessité régionale, c'est aussi un impératif national. Notre pays doit assurer les débouchés du bassin méditerranéen vers l'Orient, l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Seules, la réalisation de l'axe mer du Nord—Méditerranée et la création de l'europort du Sud et du complexe industriel de Fos peuvent lui donner cet équilibre par rapport au pôle d'attraction de l'Europe du Nord, et cela dans l'intérêt même des régions sous-équipées de l'Ouest de la France.

Ces équipements devraient d'ailleurs, à notre avis, être précédés de la mise en place de toute l'infrastructure routière et autoroutière conditionnant une réalisation normale et sans à-coups de tous ces aménagements. Je pense en particulier aux autoroutes Paris—Marseille et Marseille—Fos et à l'évitement de Martigues par la construction immédiate du viaduc de Caronte, ce qui permettrait l'écoulement normal d'un trafic qui est déjà de 21.000 véhicules par jour dans une traversée tortueuse et dangereuse.

Nous pensons que ce V^e Plan devrait constituer l'instrument propre à amener à un niveau très élevé le potentiel économique, culturel et social du pays. Il pourrait être un tel instrument si la force de frappe ne le pénalisait en lui enlevant la plus grande partie de son efficacité. C'est donc parce qu'il ne répond pas aux désirs et aux aspirations de la nation que nous voterons contre le projet du V^e Plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1917) portant approbation du plan de développement économique et social (rapport n° 1638 et annexe de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; avis n° 1637 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 1644 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*